

PORTRAIT TERRITORIAL

**ABITIBI-  
TÉMISCAMINGUE**



## Note au lecteur

Ce portrait territorial présente la situation régionale qui prévalait au moment de sa rédaction

**Réalisation :** Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue  
Direction régionale de la gestion du territoire public  
de l'Abitibi-Témiscamingue

**Recherche et rédaction :** Florence Girard-Côté  
Pascal Martel  
Patricia Munoz  
Éric Valois

**Cartographie :** Nathalie Bonin

**Secrétariat :** Denise Bourbeau

**Collaboration :** Benoit Villeneuve  
Martin Janneteau

---

**Conception et soutien  
à la réalisation :** Direction du soutien aux opérations  
Mines, Énergie et Territoire

**Coordination du projet :** Germain Tremblay

**Révision technique :** Marc-André Bouchard, François Côté et Germain Tremblay

**Mise en page :** Manon Bergeron, Paule-Renée Paquet et France Pouliot

**Collaboration :** Édouard Chrétien, Henri Gaillard et Jean-François Larouche

---

**Production :** Direction des communications

**Révision linguistique :** Centre professionnel de révision linguistique, Sophie Beaume  
Direction des communications, Luce Sainte-Marie et Anne Veilleux

**Conception graphique :** Christiane Leclerc communication

---

**Diffusion :** Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Direction générale de la mission et de la coordination  
Direction du soutien aux opérations Mines, Énergie et Territoire  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau E-302  
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1  
Internet : [www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp](http://www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp)

© Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2006

ISBN-13 : 978-2-550-48674-9 (version imprimée)

ISBN-10 : 2-550-48674-9 (version imprimée)

ISBN-13 : 978-2-550-48675-6 (version PDF)

ISBN-10 : 2-550-48675-7 (version PDF)

Code de diffusion : 2006-2002



*Le territoire public et ses ressources naturelles ont toujours été d'importants leviers de développement pour le Québec et constituent l'assise économique de plusieurs régions. L'autonomie et le développement des régions, par une démarche de décentralisation et une meilleure gestion intégrée du territoire, font partie des orientations de notre gouvernement pour exploiter au maximum le potentiel économique du Québec, dans une perspective de développement durable.*

*Nous devons poursuivre dans cette voie de la gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire. Des actions importantes ont été prises en ce sens par notre gouvernement, notamment la création des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire. Notre territoire et nos ressources naturelles constituent des atouts de premier ordre pour notre développement. Il importe donc de les gérer harmonieusement.*

*Les portraits territoriaux soutiendront donc les efforts du Ministère pour mieux servir les Québécois et contribuer à la prospérité des régions.*

A handwritten signature in black ink, which reads "Corbeil". The signature is fluid and cursive.

**Pierre Corbeil**

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune  
Ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue  
et de la région du Nord-du-Québec



# TABLE DES MATIÈRES

Mot du ministre.....	iii
Introduction .....	1
1. Présentation de la région .....	3
2. Dimension environnementale.....	5
2.1 Caractéristiques environnementales .....	5
2.1.1 Composantes physiques .....	5
2.1.2 Composantes biologiques .....	9
2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale .....	14
2.3 Synthèse de la dimension environnementale .....	17
3. Dimension sociale .....	19
3.1 Caractéristiques sociales .....	19
3.1.1 Organisation territoriale .....	19
3.1.2 Occupation du territoire .....	20
3.1.3 Dynamique sociale et culturelle.....	27
3.2 Droits et statuts de la dimension sociale .....	32
3.3 Synthèse de la dimension sociale .....	36
4. Dimension économique.....	39
4.1 Caractéristiques économiques .....	39
4.1.1 Structure économique et marché du travail.....	39
4.1.2 Activités économiques.....	41
4.1.3 Perspectives de développement .....	54
4.2 Droits et statuts de la dimension économique .....	56
4.3 Synthèse de la dimension économique .....	61
5. Principaux potentiels et projets régionaux liés au territoire public .....	63
6. Synthèse du portrait territorial .....	69
Conclusion .....	73
Bibliographie .....	75



## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Aires protégées de la région de l'Abitibi-Témiscamingue .....	17
Tableau 2	Superficie par territoire .....	20
Tableau 3	Structure économique selon l'emploi .....	40
Tableau 4	Marché du travail.....	41
Tableau 5	Portrait de l'agriculture en 2002 .....	48
Tableau 6	Retombées économiques des territoires fauniques en 1999 .....	50
Tableau 7	Retombées économiques par espèce faunique .....	51
Tableau 8	Valeur immobilière de la villégiature .....	52
Tableau 9	Droits miniers en Abitibi-Témiscamingue .....	59

## LISTE DES CARTES

Carte 1	Localisation de la région.....	3
Carte 2	Composantes physiques .....	7
Carte 3	Composantes biologiques .....	11
Carte 4	Droits et statuts environnementaux.....	15
Carte 5	Caractéristiques sociales .....	21
Carte 6	Droits et statuts sociaux .....	33
Carte 7	Caractéristiques économiques .....	43
Carte 8	Droits et statuts économiques .....	57
Carte 9	Potentiels et projets liés au territoire public.....	65

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1	Population de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, 2002.....	24
Graphique 2	Ventes de permis pour le prélèvement faunique en Abitibi-Témiscamingue (1990-1999) .....	28



## Introduction

La gestion du territoire public et de ses ressources représente un défi sans cesse grandissant. En effet, la diversité des usages et la demande soutenue pour combler des besoins toujours plus variés multiplient les enjeux liés à son utilisation.

À l'image de la société moderne que forme le Québec, ces enjeux sont multidimensionnels, reflétant ainsi les aspirations et les préoccupations de ses citoyens. Cela impose, aux acteurs gouvernementaux, régionaux et locaux, la recherche d'une conciliation des facteurs économiques, sociaux et environnementaux qui sont à la base d'un développement territorial durable. En effet, cette conciliation est essentielle pour faire face aux attentes de la population quant aux bénéfices escomptés d'un territoire public devant appuyer le développement actuel de la collectivité, tout en garantissant celui des prochaines générations.

La prise en compte de ces enjeux diversifiés et complexes passe en premier lieu par une connaissance appropriée des différents éléments qui les constituent et les influencent. En effet, une meilleure compréhension de la dynamique d'utilisation du territoire public est à même de faciliter la planification de sa mise en valeur et de sa protection, permettant ainsi aux acteurs de faire des choix plus éclairés.

C'est pourquoi le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a réalisé des portraits du territoire public pour la plupart des régions administratives du Québec. Ceux-ci décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public, ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective. Des synthèses des différentes parties du document mettent enfin en relief les faits saillants de l'analyse.

En mettant les portraits territoriaux à la disposition des acteurs liés à l'utilisation du territoire public et de la population en général, le MRNF entend faciliter l'établissement d'une compréhension commune des enjeux en présence et ainsi contribuer au développement durable de cet inestimable patrimoine collectif que constitue le domaine de l'État québécois.

Voici donc le portrait territorial de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue.



## 1. Présentation de la région

L'Abitibi-Témiscamingue est non seulement pour le Québec l'une de ses plus vastes régions, avec ses 64 656 kilomètres carrés dont 85 % sont constitués de territoire public, mais elle est aussi l'une des plus grandes réserves de ressources naturelles. Éléments déclencheurs de la colonisation de la région au début du siècle, ses ressources naturelles en conditionnent encore aujourd'hui le développement économique. Mais l'Abitibi-Témiscamingue est également une terre de dualités, de paradoxes et de mythes.

Il s'agit d'une vieille région par son socle rocheux (parmi les roches les plus vieilles au monde), mais également d'une jeune région par son histoire de colonisation. En effet, ce n'est qu'en 1898 que l'Abitibi-Témiscamingue a été rattachée au reste du Québec. Elle a été sillonnée dès le XVII<sup>e</sup> siècle par les explorateurs et les commerçants de tout acabit, et depuis plus de 8 000 ans, par les communautés autochtones.

Deux réalités environnementales, sociales et économiques caractérisent la région. D'abord au nord, l'Abitibi est reconnue pour sa forêt boréale et son relief plat, quelques villes d'importance et son industrie minière. Ensuite, au sud, le Témiscamingue se distingue par sa forêt mixte et ses paysages bucoliques, l'étalement de sa population dans de petits villages et ses activités agricoles. La beauté naturelle de ses vastes paysages contraste avec la présence des infrastructures industrielles. La carte 1 illustre la localisation de la région.

**CARTE 1  
LOCALISATION DE LA RÉGION**



On dit de la région qu'elle est nordique. Pourtant, elle est située sous le 49° parallèle, lequel constitue la frontière sud du Canada, de l'Ontario à la Colombie-Britannique. L'Abitibi-Témiscamingue est donc une région mal connue. Les mythes à son égard sont nombreux et tenaces. Parmi ceux-ci, son éloignement. Cet éloignement se perçoit par la distance terrestre à franchir à partir des zones habitées extrarégionales, mais également parce que la région se situe en périphérie des grands circuits d'échanges de biens et de personnes du reste du Québec. Toutefois, l'Abitibi-Témiscamingue est aussi près de grands centres comme Toronto ou Détroit que la région de Québec.

Son climat, avec ses hivers froids, mais secs, et ses étés aussi chauds qu'à Montréal, est une force de la région pour le tourisme et même l'agriculture. Il est à noter toutefois que le mythe d'un hiver de dix mois persiste toujours auprès des populations du reste du Québec.

Il s'agit simplement de la région *où le Nord descend le plus au Sud*. Voici donc la région de l'Abitibi-Témiscamingue, *là où les eaux se séparent*.

## 2. Dimension environnementale

### 2.1 Caractéristiques environnementales

#### 2.1.1 Composantes physiques

#### **Des paysages variés**

Le territoire régional se caractérise par trois grandes provinces naturelles<sup>1</sup> (voir carte 2). Le nord-ouest de la région correspond à une portion de la province des basses-terres de l'Abitibi et de la baie James (F) et présente un relief relativement plat, comportant quelques buttes et basses collines notamment aux alentours de Rouyn-Noranda (collines Abijévis, mont Chaudron, mont Kanasuta et collines Kekeko). Celles-ci se démarquent du paysage environnant et sont très fréquentées par les populations locales et régionales pour la pratique d'une foule d'activités de loisirs de plein air. L'hydrographie y est caractérisée par des milieux humides, des rivières composées de méandres et de grands lacs de forme circulaire et peu profonds aux contours arrondis. Les eaux s'écoulent lentement et, en raison de l'argile en suspension, elles y sont turbides. L'effet visuel est donc peu intéressant, mais ces caractéristiques de l'eau ne réduisent en rien sa qualité et les possibilités du territoire au regard de la pêche, de la chasse et des activités nautiques. Cette province représente plus de la moitié (50,2 %) de la superficie de la région.

Au nord-est, on trouve une portion de la province des hautes-terres de Mistassini (G). Celle-ci se compose d'un grand plateau au relief peu accidenté, formé de coteaux et de basses collines, d'un réseau hydrographique davantage ramifié et de lacs aux formes allongées et échancrées comme s'il s'agissait d'élargissement de rivières. Ce réseau s'écoule vers la baie James. Cette zone est également intéressante au point de vue du récréotourisme, notamment pour le canotage et le kayak, compte tenu de ses caractéristiques hydrographiques. Elle ne couvre toutefois qu'à peine 13 % de la superficie de l'Abitibi-Témiscamingue.

Le sud de la région chevauche la province des Laurentides méridionales (C), dont le relief est composé d'un ensemble de basses collines, de plateaux et de dépressions et les lacs sont plutôt de forme étroite et recourbée. Ses nombreux plans d'eau présentent des caractéristiques plus attrayantes que dans les autres zones, compte

<sup>1</sup> Ministère de l'Environnement, *Le cadre écologique de référence (CER) pour l'aménagement du territoire et ses ressources*, 2002, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm) .

Ministère de l'Environnement, *Les aires protégées au Québec, Les provinces naturelles*, 2002, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/provinces/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm) .

tenu d'une turbidité faible qui donne une eau plus limpide. De plus, cette zone, qui couvre plus du tiers de la superficie régionale, comporte de grands réservoirs voués à la production d'énergie hydroélectrique et jouant aussi un rôle essentiel sur le plan des activités récréotouristiques régionales. Le potentiel à cet égard est d'ailleurs confirmé par la présence de zones d'exploitation contrôlée (zecs), de pourvoiries à droits exclusifs et d'une réserve faunique.

***Un sous-sol riche***

La géologie de la région est caractérisée par deux provinces géologiques. Au nord, la province du Supérieur (provinces naturelles F et G) comporte un sous-sol riche en minéraux lui conférant un fort potentiel minier (cuivre, zinc, or, argent), notamment associé à une structure géologique principale : la faille de Cadillac. Au sud, on trouve la province de Grenville (province naturelle C) dont la composition et la profondeur d'érosion se prêtent beaucoup moins à l'exploration et à l'exploitation minière.

***L'héritage des glaciers***

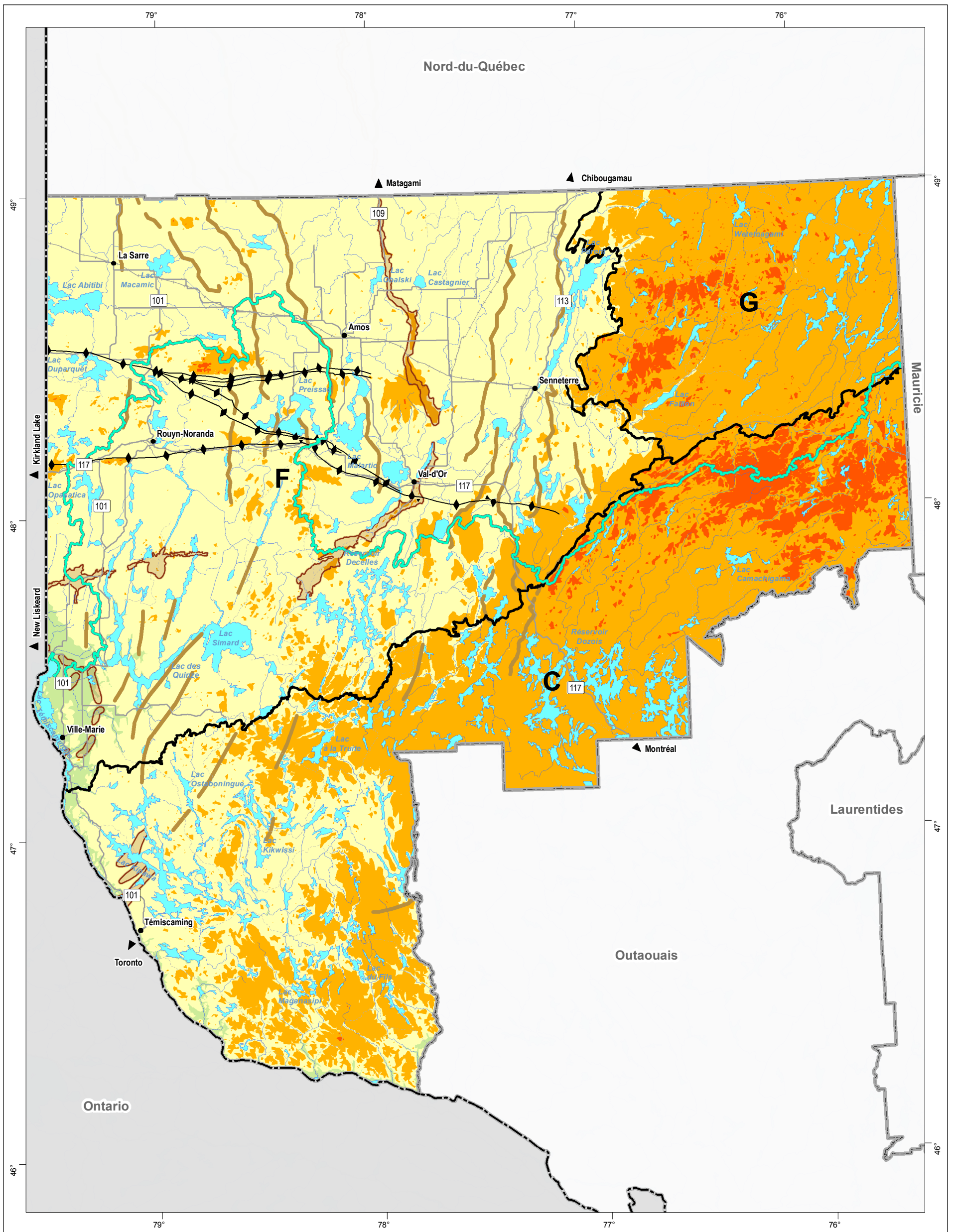
De nombreux eskers et moraines<sup>2</sup> occupent le territoire public. Ces phénomènes géomorphologiques, créés par les glaciers, sont formés de dépôts allongés et sinueux. Les dépôts sont essentiellement composés de sable et de gravier dont la base, pour certains, a été couverte par l'argile déposée au fond du lac Barlow-Ojibway : une mer intérieure formée par le retrait des glaciers il y a 8 500 ans. Ces caractéristiques confèrent aux eskers abitibiens, qui agissent comme des filtres naturels, un vaste potentiel hydrique en quantité et surtout en qualité. Les eskers sont toutefois des formations géomorphologiques sensibles aux polluants et à certaines activités (exploitations ou autres) qui pourraient mettre en péril la qualité de la ressource qu'ils contiennent. Les eskers et les moraines, par leur composition, sont d'ailleurs des sources importantes de matériaux granulaires et comportent de nombreuses gravières et sablières. Quant à l'argile elle-même, elle contribue aux caractéristiques qui rendent une partie de la région propre à l'agriculture tout en étant une contrainte à l'épuration des eaux usées des résidences isolées, et par conséquent, un frein au développement de la villégiature par exemple. Cependant, elle présente un potentiel économique pour certains usages industriels spécifiques. Pour le moment, ce potentiel n'est pas mis en valeur.

---

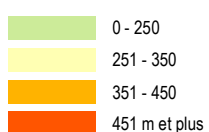
<sup>2</sup> **Définition** : Les eskers et les moraines sont des dépôts de sable et de gravier de plusieurs dizaines ou de centaines de kilomètres de long et de quelques centaines de mètres ou de quelques kilomètres de large qui se sont formés dans le lit et à la sortie des rivières sous-glaciaires. (Source : MIRON, Fernand, et autres, *Abitibi-Témiscamingue de l'emprise des glaces à un foisonnement d'eau et de vie (10 000 ans d'histoire)*, Québec, Les éditions MultiMonde, 2000, p. 156).

# Carte 2 : Composantes physiques

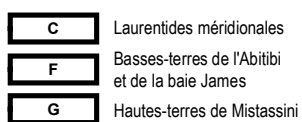
## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



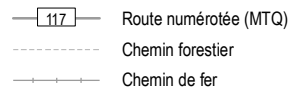
### Relief (mètres)



### Province naturelle

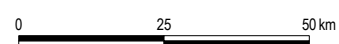


### Réseau routier



### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10



1 / 1 300 000

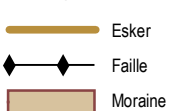
### Sources

BDGA 1M MRNFP 2004  
SIGT MRNFP 2006

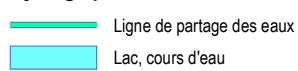
### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec, 2006

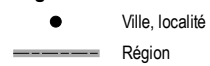
### Géologie



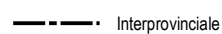
### Hydrographie



### Organisation administrative



### Frontière



Ressources naturelles  
et Faune

Québec



**Là où les eaux se séparent**

La région se divise en deux principaux bassins le long de la ligne de partage des eaux. Au sud de cette ligne, le réseau hydrographique est drainé vers le fleuve Saint-Laurent, alors qu'au nord, les eaux sont drainées vers la baie James. Ce phénomène donne d'ailleurs son nom à la région, car le mot « Abitibi » est une expression algonquienne qui signifie « *eaux du milieu* » ou encore « *là où l'eau se rencontre à mi-chemin* »<sup>3</sup>.

**Un climat particulier**

Par sa position géographique sur le continent, l'Abitibi-Témiscamingue est relativement épargnée des phénomènes climatiques défavorables occasionnés par les tempêtes de l'Atlantique ou les dépressions atmosphériques des Grands Lacs. Les précipitations y sont relativement faibles et le climat est sec (900 mm de précipitations annuelles moyennes comparativement à 1 230 mm pour la région de Québec). Bien que la longueur moyenne de la saison de croissance est inférieure de 20 à 30 jours à celle de la région de Montréal, l'ensoleillement de juin en Abitibi-Témiscamingue excède celui de Montréal de 20 minutes par jour, ce qui atténue les disparités de croissance au début de l'été<sup>4</sup>. Le climat y est de type continental tempéré froid, ce qui signifie des étés courts, chauds et secs ainsi que des hivers longs, froids et secs. Cette dernière caractéristique rend l'hiver plus supportable en plus de produire une qualité de neige qui perdure tout au long de la saison. Ceci importe dans la pratique des activités récréatives hivernales en région (motoneige, ski de fond, raquette, pêche sur glace, etc.).

### 2.1.2 Composantes biologiques

**Une forêt variée et omniprésente**

Le climat conditionne également le couvert forestier de la région. L'ensemble des terrains forestiers productifs accessibles se compose d'environ 36 % de peuplements résineux, 35 % de peuplements mélangés, 23 % de peuplements feuillus, alors que 6 % de sa superficie est sans couvert (en régénération)<sup>5</sup>. Plus précisément, la région comporte quatre domaines bioclimatiques<sup>6</sup> composés du sud vers le nord de 13 % d'érablières à bouleau jaune, de 30 % de sapinières à bouleau jaune, de 51 % de sapinières à bouleau blanc et de 6 % de pessières noires à mousse (voir carte 3). Les peuplements de moins de 60 ans occupent 46 % de la superficie de la forêt publique régionale. De plus, sa possibilité forestière est de 6 millions de mètres

<sup>3</sup> Odette VINCENT, et autres, *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, vol. 7, 1995, 763 p. (Collection Les régions du Québec).

<sup>4</sup> Ministère des Régions du Québec, 2001, adresse URL : <http://www.merg.gouv.qc.ca/region08/territ08.htm>.

<sup>5</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la planification opérationnelle, mars 2004.

<sup>6</sup> **Définition** : Un domaine bioclimatique est un territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des successions, couvre les sites où les conditions pédologiques, le drainage et l'exposition sont moyens (Source : ministère des Ressources naturelles, *Petite flore forestière du Québec*, 2<sup>e</sup> éd., Québec, Les publications du Québec, 1990, 249 p.).

cubes, ce qui représente 14,3 % de la possibilité forestière au Québec<sup>7</sup>.

L'Abitibi est couverte par la forêt boréale qui regroupe les domaines bioclimatiques de la pessière à mousse et de la sapinière à bouleau blanc (voir carte 3). Cette dernière est caractérisée par la présence distinctive typique du sapin, de l'épinette blanche et du bouleau blanc qui sont dans leur aire de distribution. L'épinette noire, espèce recherchée pour la qualité de sa fibre, le pin gris et le mélèze se trouvent sur les sols plus pauvres tout comme le bouleau blanc et le sapin baumier. La pessière à mousse est, quant à elle, dominée par l'épinette noire avec une faible proportion de sapin baumier.

Le Témiscamingue est couvert de forêts mixtes et de feuillus. L'érablière à sucre domine les peuplements feuillus et la présence systématique et distinctive du bouleau jaune est appréciable. Le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya se mélangent aux peuplements de pins blancs et de pins rouges. Le hêtre à grandes feuilles, le chêne rouge et la pruche du Canada sont également représentés, mais de manière plus rare, tout comme le tilleul d'Amérique et l'ostryer de Virginie<sup>8</sup>.

La majorité des peuplements forestiers de la région sont exploitables et contribuent ainsi fortement à l'activité économique régionale. Les peuplements de la forêt boréale et de la forêt mixte (diversité des espèces, valeur marchande) présentent des potentiels et des contraintes différentes en matière d'exploitation de la forêt. Ainsi, la plupart des coupes réalisées au sud du Témiscamingue sont des coupes partielles (coupes de jardinage), tandis qu'au nord, ce sont généralement des coupes avec protection de la régénération et des sols. Ces dernières présentent des impacts visuels plus importants.

Notons que la région possède les arbres les plus anciens de l'est du continent. Des cèdres blancs (*thuya occidentalis*) de plus de 900 ans au lac Duparquet font ainsi l'objet d'une réserve écologique. D'autres de plus de 1 200 ans se trouvent sur le territoire de la Forêt d'enseignement et de recherche de Duparquet. Des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE)<sup>9</sup> sont également présents sur le territoire public de la région (15) et peuvent présenter un potentiel intéressant pour l'interprétation de la nature.

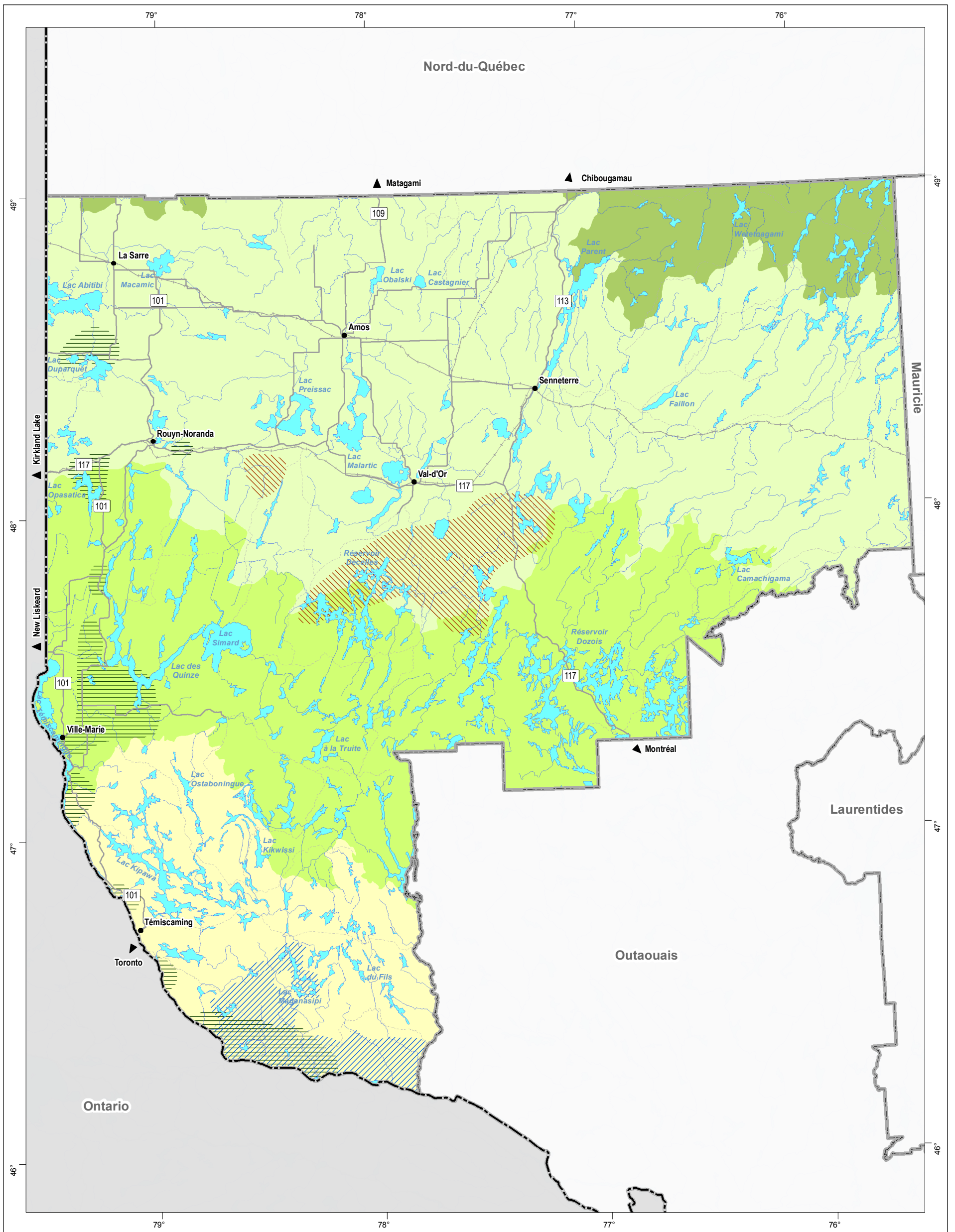
<sup>7</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Une introduction au cadre forestier québécois* (présentation Powerpoint), Rouyn-Noranda, 1<sup>er</sup> octobre 2003.

<sup>8</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Ressources et industries forestières, Portrait statistique*, 2003, adresse URL : [www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait).

<sup>9</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*, Québec, 2001, 14 p.

# Carte 3 : Composantes biologiques

## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



### Végétation (zone bioclimatique)

- Pessière noire à mousse
- Sapinière à bouleau blanc
- Sapinière à bouleau jaune
- Érablière à bouleau jaune

### Faune (particularité)

- Secteur à fort potentiel pour le cerf de Virginie
- Concentration de caribous forestiers
- Concentration de lacs à omble de fontaine
- Lac à touladi

### Hydrographie

- Lac, cours d'eau

### Réseau routier

- Route numérotée (MTQ)
- Chemin forestier
- Chemin de fer

### Organisation administrative

- Ville, localité
- Région

### Frontière

- Interprovinciale

### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10

0 30 60 km

1 / 1 300 000

### Sources

BDGA 1M MRNFP 2004  
SIGT MRNFP 2006

### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec, 2006

Ressources naturelles  
et Faune

Québec



### **Une faune diversifiée**

À l'instar des autres régions du Québec, l'Abitibi-Témiscamingue recèle de nombreuses espèces fauniques. Les espèces les plus communes de poissons, d'oiseaux, de mammifères, de reptiles et d'amphibiens y vivent. La grande faune se compose de l'orignal, de l'ours noir, du cerf de Virginie et du caribou forestier. L'orignal et l'ours noir jouent un rôle économique et social majeur pour la région par le biais des activités de chasse que ces espèces génèrent.

De nombreuses espèces d'oiseaux et de mammifères composent la petite faune telles que le canard, le lièvre, la gélinotte et le tétaras. La chasse au petit gibier est également une activité notable en région. Cette présence faunique offre des opportunités intéressantes pour l'observation et l'interprétation de la nature.

Les conditions climatiques rendent possible la présence sur le territoire de deux espèces particulières. En effet, un troupeau de caribous forestiers, espèce désignée comme menacée depuis le 16 mars 2005, occupe une partie du territoire public au sud de Val-d'Or. La région, tout comme la Gaspésie, représente la limite sud de cette espèce. La survie de ce troupeau est un élément à considérer à l'égard du territoire public de ce secteur. On trouve également des pochettes de cerfs de Virginie au Témiscamingue et plus au nord, jusqu'à Roquemaure. La région représente la limite nord de leur distribution. Le plus gros ravage en région, le ravage des Outaouais, au sud du Témiscamingue, compte 25 individus au kilomètre carré. Il fait partie des habitats fauniques protégés<sup>10</sup>.

Les espèces de poissons les plus communes en région sont le doré jaune, le doré noir et le grand brochet. De nombreux lacs abritent également le touladi. Il est à noter que cette espèce recherchée par les pêcheurs sportifs est sensible aux perturbations de son habitat (apport de phosphore, turbidité, marnage, etc.) ainsi qu'à la pression de pêche qui est générée autant par les excursionnistes que par les villégiateurs. Pour les lacs où le touladi est présent, des modalités de gestion particulières s'imposent. L'omble de fontaine, quant à lui, se trouve majoritairement dans la partie sud du Témiscamingue, dans les territoires fauniques structurés, principalement à l'intérieur des zecs (voir carte 3). On trouve également de l'omble de fontaine dans quelques petits cours d'eau au nord de la région. À la suite de l'entente entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec de février 2001, le développement de la villégiature est restreint sur les lacs à touladi. Ceci diminue considérablement les possibilités de développement de plusieurs des lacs du territoire public, notamment au Témiscamingue. Toutefois, la présence de ces espèces génère d'importantes retombées économiques sur le plan des activités de pêche.

<sup>10</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p.

## 2.2 Droits et statuts de la dimension environnementale

Dans le cadre de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, la région participe à l'identification de sites candidats au statut d'aire protégée. L'Abitibi-Témiscamingue a été la deuxième région, après la Côte-Nord, à bénéficier de la démarche gouvernementale visant à atteindre l'objectif de protéger 8 % du territoire québécois, et ce, pour 2008<sup>11</sup>. Actuellement, 4,2 % de la superficie régionale possède le statut d'aire protégée (voir tableau 1).

À l'échelle régionale, il appert que la plupart des territoires ayant un statut de protection sont situés à proximité des milieux habités (voir carte 4). Ce phénomène pourrait notamment s'expliquer par une conscientisation grandissante de la population au regard des questions environnementales. Par ailleurs, de vastes portions de territoire, moins fréquentées par la population, restent méconnues et pourraient également contenir des habitats particuliers à protéger.

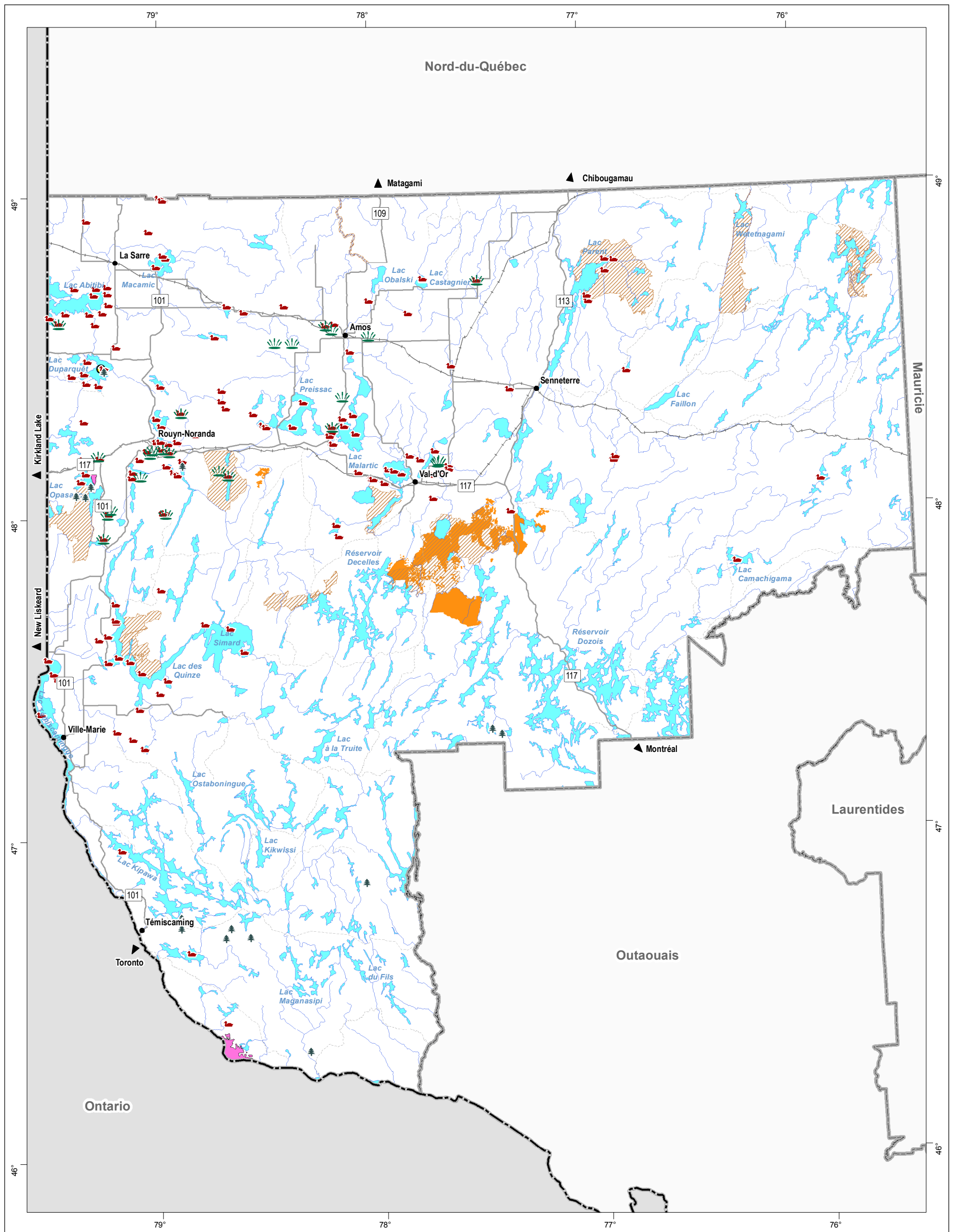
Le gouvernement a conféré un statut de réserve de biodiversité projetée à neuf territoires (Lacs-Vaudray-et-Joannès, lac Sabourin, réservoir Decelles, marais du lac Parent, forêt Piché-Lemoine, lac Opasatica, lac des Quinze, lac Wetetnagami et lac Saint-Cyr) ainsi qu'un statut de réserve aquatique projetée (Haute Harricana), augmentant ainsi la superficie protégée de la région. Les particularités de ces aires protégées entraîneront des besoins de protection effectifs très différents. D'autres mises en réserve sont également à prévoir dans la province naturelle C.

---

<sup>11</sup> Ministère de l'Environnement, *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise, Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir*, 1999, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/orientation/8249\\_Broc.pdf](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientation/8249_Broc.pdf).

# Carte 4 : Droits et statuts environnementaux

## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



- Territoire de protection**
- Écosystème forestier exceptionnel
  - Habitat faunique
  - Réserve de biodiversité projetée
  - Parc national (Qc)
  - Réserve écologique

- Autre territoire**
- Aire aménagée pour la sauvagine (Canards illimités)
  - Territoire essentiel à la survie du caribou forestier

- Hydrographie**
- Lac, cours d'eau
- Réseau routier**
- Route numérotée (MTQ)
  - Chemin forestier
  - Chemin de fer

- Organisation administrative**
- Ville, localité
  - Région

- Frontière**
- Interprovinciale

**Projection cartographique**  
 Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
 Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10

0 20 40 km  
 1 / 1 300 000

**Sources**  
 BDGA 1M MRNFP 2004  
 SIGT MRNFP 2006

**Réalisation**  
 Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
 Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
 Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
 © Gouvernement du Québec, 2006



**TABLEAU 1  
AIRES PROTÉGÉES DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Statut	Nombre	Superficie (km <sup>2</sup> )
Parc national du Québec	1	261,00
Réserve écologique	8	72,00
Habitat faunique *	156	183,87
Écosystème forestier exceptionnel **	15	20,02
Réserve naturelle en milieu privé	1	3,00
Site protégé par une charte d'organisme privé	2	0,30
Habitat d'une espèce menacée ou vulnérable	1	0,01
Réserve aquatique projetée	1	23,12
Réserve de biodiversité projetée	9	2 143,14
<b>Total</b>	<b>194</b>	<b>2 706,46</b>

Ministère de l'Environnement, *Stratégie québécoise sur les aires protégées*, septembre 2006.

\* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune, *compilation interne*, août 2005.

\*\* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Forêt, *compilation interne*, novembre 2005.

Parmi les autres territoires protégés, notons le nombre élevé d'habitats fauniques répartis sur le territoire, chacun couvrant de petites superficies. Les 156 habitats fauniques se composent de 76 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 35 habitats du rat musqué, 27 héronnières, 18 colonies d'oiseaux et 2 aires de confinement du cerf de Virginie (voir carte 4). De plus, on trouve 8 réserves écologiques qui répondent à des objectifs de protection stricte ainsi que 15 écosystèmes forestiers exceptionnels. Ces derniers ont été récemment reconnus à titre d'aires protégées et, à court terme, d'autres sont à prévoir.

Finalement, d'autres portions de territoire ont un caractère environnemental. Parmi celles-ci, mentionnons les nombreuses aires aménagées pour la sauvagine par Canards Illimités Canada ainsi que le territoire visé par une entente signée entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec concernant le territoire essentiel à la survie du caribou forestier dont une partie est comprise dans la réserve de biodiversité projetée du lac Sabourin.

### 2.3 Synthèse de la dimension environnementale

De toute évidence, il existe une corrélation très forte entre les caractéristiques biophysiques du territoire régional et son utilisation. Le dernier passage des glaciers n'a pas seulement façonné le paysage de l'Abitibi-Témiscamingue mais également son développement.

Mais cette activité relative aux glaciers représente une des plus récentes activités géologiques dans la région. En effet, le sous-sol est composé en grande partie de roches volcaniques très anciennes, d'âge

précambrien, qui ont été affectées par d'importants épisodes de déformation ayant notamment donné lieu à la création de la faille Cadillac. Ces activités volcaniques et structurales sont responsables de la formation de nombreux gisements de minéraux métalliques que l'on découvre depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, et qui ont donné lieu à une industrie minière qui forme l'un des piliers de l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. À la suite de l'aplanissement de ces roches précambriennes par l'érosion, la fonte des glaciers a ensuite laissé un immense lac à deux versants qui s'est graduellement vidé par le sud et par le nord. Ce qui a jadis été un haut-fond du lac Barlow–Ojibway constitue aujourd'hui une ligne de partage des eaux. Ce grand lac, une fois vidé, a laissé les dépôts argileux de ses fonds boueux et c'est cette argile qui constitue aujourd'hui l'essentiel des terres agricoles de la région.

Par ailleurs, les caractéristiques environnementales de la région sont reconnues tant par les gens du milieu que par les groupes de l'extérieur. En effet, le territoire public offre de vastes étendues qui donnent l'impression d'être encore vierges et qui sont recherchées par les amateurs de la nature. L'environnement des rivières Dumoine, Mégiscane et Capitachouane en sont de bons exemples. Les eskers sont également de plus en plus reconnus hors de la région pour la qualité de l'eau qu'ils contiennent. La fragilité de ce potentiel est également reconnue par le milieu régional et demeure un élément à considérer pour sa mise en valeur.

La pression d'utilisation du territoire public, qui s'exerce surtout autour des principales agglomérations, entraîne une fréquentation soutenue de certains sites et, incidemment, des risques de perturbation accrus. Le territoire public, dans sa partie sud-est (province C) et nord-est (province G), demeure quant à lui peu fréquenté dans les territoires fauniques structurés comparativement au territoire libre. Ces derniers offrent un fort potentiel en ressources fauniques et forestières, mais certaines contraintes limitent leur développement. Il s'agit notamment de leur éloignement des milieux habités et du contrôle de leur accès. Par contre, les buttes et basses collines à proximité des milieux habités, au nord-ouest de la région, offrent un potentiel de développement récréotouristique intéressant et sont déjà très fréquentées par les populations locales et régionales pour diverses activités.

Enfin, à court terme, l'accroissement du nombre d'aires protégées pourrait se traduire par certaines pertes économiques pour une région dont l'économie est basée sur la forêt et les ressources minières. Cependant, à long terme, ces territoires peuvent favoriser une diversification des économies locales et régionales, sauvegarder un potentiel biologique à la base d'une autre forme de retombées économiques (chasse, pêche et piégeage), constituer un lieu d'interprétation de la nature et soutenir l'industrie touristique régionale dans son virage vers le tourisme d'aventure et l'écotourisme.

### 3. Dimension sociale

#### 3.1 Caractéristiques sociales

##### 3.1.1 Organisation territoriale

**Un territoire  
fortement  
public**

La superficie de la région est de 64 656 kilomètres carrés, soit deux fois la superficie de la Belgique. Elle se compose à 85 % de territoire public et à 15 % de terres privées, ce qui la place au cinquième rang des régions quant à l'importance du territoire public<sup>12</sup> (voir carte 5). Les terres privées se trouvent principalement autour des noyaux urbains et dans les parties agricoles du territoire avec une concentration au nord-est du lac Témiscamingue, autour du lac Abitibi et dans le secteur d'Amos. Il en résulte une répartition inégale du territoire public entre les municipalités régionales de comté (MRC). Ainsi, la MRC d'Abitibi-Ouest compte peu de terres publiques et, par conséquent, dispose d'un territoire forestier public restreint. Notons à l'est de Senneterre, une enclave privée (franc-alleu) cédée à une compagnie forestière. Ces vastes superficies de territoire public contribuent à l'engouement de la population pour la pratique des activités de plein air, mais constituent également un potentiel de développement économique pour la région (foresterie, récréotourisme, etc.).

**De vastes  
territoires non  
organisés**

La région compte quatre municipalités régionales de comté, soit Abitibi, Abitibi-Ouest, La Vallée-de-l'Or et Témiscamingue, ainsi que la ville de Rouyn-Noranda qui agit également à titre de MRC (voir tableau 2). La MRC de La Vallée-de-l'Or est la plus étendue, couvrant à elle seule près de la moitié de la région, alors que la MRC d'Abitibi-Ouest ne couvre que 5 % de la surface régionale. Les territoires non organisés (TNO), que l'on trouve dans l'ensemble des MRC mais de façon nettement plus marquée dans la MRC de Témiscamingue, couvrent plus du tiers de la superficie régionale (36,3 %). En 1990, la région comptait 90 municipalités. À la suite des dernières fusions municipales (2002-2003), ce nombre est passé à 65. Il s'agit d'une diminution de 26,8 % du nombre de municipalités, mais d'une augmentation de 90 % du territoire municipalisé régional. Ce phénomène est occasionné par la municipalisation de vastes territoires non organisés dans la foulée des fusions. Il entraîne une plus grande participation des municipalités dans les exercices de concertation, de consultation et de gestion du territoire public et de ses ressources. À ce sujet, notons que la ville de

<sup>12</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l'information géographique, *Portrait statistique du territoire québécois*, 2003.

Senneterre représente la deuxième plus vaste municipalité du Québec (au sud du 49<sup>e</sup> parallèle) après celle de La Tuque<sup>13</sup>.

**TABLEAU 2  
SUPERFICIE PAR TERRITOIRE**

<b>Territoire</b>	<b>Superficie (km<sup>2</sup>)</b>	<b>% Régional</b>
MRC Abitibi	7 948	12,3
MRC Abitibi-Ouest	3 415	5,3
MRC La Vallée-de-l'Or	27 613	42,7
Ville de Rouyn-Noranda	6 436	10,0
MRC Témiscamingue	19 244	29,8
<b>Total</b>	<b>64 656</b>	<b>100,0</b>

Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, octobre 2003.

### 3.1.2 Occupation du territoire

#### **Une longue fréquentation du territoire**

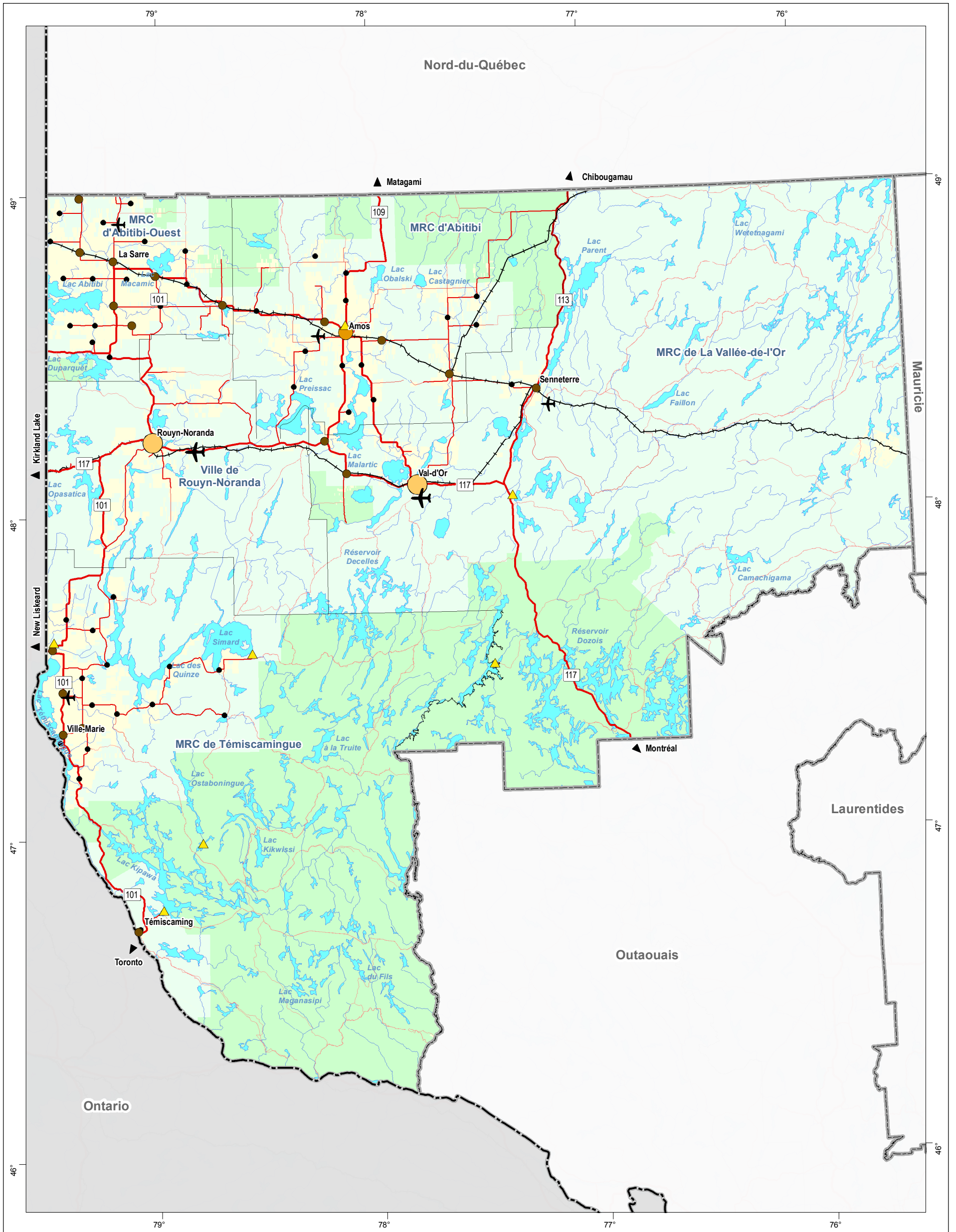
L'histoire récente de l'occupation du territoire et du développement de la région est reliée aux ressources naturelles. Toutefois, la fréquentation du territoire par les autochtones remonte à 8 000 ans. De nombreux échanges entre blancs et autochtones ont eu lieu au cours du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est principalement la colonisation du début du XX<sup>e</sup> siècle qui marque la mémoire collective et permet de qualifier la région de relativement jeune. En 1884, le Témiscamingue se dote d'un plan de colonisation, tandis que l'Abitibi est annexée au Québec en 1898. Auparavant, cette partie de la région appartenait à la couronne britannique. Lors de la construction du chemin de fer (1909-1912) entre Senneterre et La Sarre, les premiers colons arrivent et, avec eux, s'amorce le mouvement de colonisation de l'Abitibi<sup>14</sup>. Ce mouvement s'accroît après la dépression des années 30 avec la mise en place de divers plans de colonisation. Le développement minier (dès 1923) le long de la faille de Cadillac a contribué également à la colonisation de la région.

<sup>13</sup> Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Répertoire des municipalités du Québec, 1990-2003*, adresse URL : [www.mamm.gouv.qc.ca/accueil.asp](http://www.mamm.gouv.qc.ca/accueil.asp).

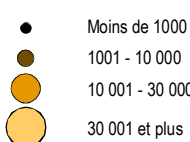
<sup>14</sup> Odette VINCENT, et autres, *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, vol. 7, 1995, 763 p. (Collection Les régions du Québec).

# Carte 5 : Caractéristiques sociales

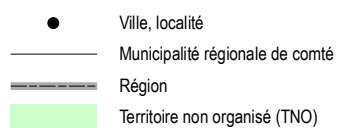
## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



### Population (habitant)



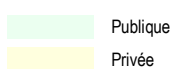
### Organisation administrative



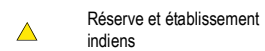
— Route, route locale, chemin MRNF, chemin forestier

— Chemin de fer

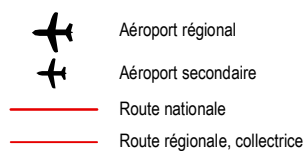
### Tenure



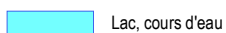
### Dynamique socioculturelle



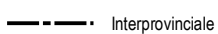
### Accès



### Hydrographie

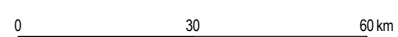


### Frontière



### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10



1 / 1 300 000

### Sources

BDGA 1M MRNFP 2004  
SIGT MRNFP 2006

### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec, 2006

Ressources naturelles  
et Faune

Québec



La répartition de la population sur le territoire suit un modèle très caractéristique des grandes phases de cette colonisation. En effet, on trouve une concentration de secteurs habités sur les terres agricoles bordant le lac Témiscamingue, ainsi que le long de l'axe de développement du chemin de fer entre Senneterre et La Sarre, et enfin, à proximité des gisements miniers de la faille Cadillac. Quatre villes comptent plus de 5 000 habitants, soit Rouyn-Noranda (39 844), Val-d'Or (31 707), Amos (12 968) et La Sarre (7 718)<sup>15</sup>. La population rurale<sup>16</sup> est importante en région (38 %), particulièrement au Témiscamingue (46 %) et en Abitibi-Ouest (36 %). En comparaison, la population rurale au Québec s'établissait à 19,6 % en 2001<sup>17</sup>.

À l'inverse des régions urbanisées, le territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue se situe à proximité de la population, souvent à quelques minutes de voiture. C'est pourquoi il existe des sites protégés sur les terres publiques localisées près des agglomérations. Celles-ci sont très fréquentées par la population locale pour leurs activités récréatives.

### **Une population en décroissance**

L'évolution démographique en région est à la baisse. En effet, la natalité est nettement insuffisante pour compenser la mortalité et la migration. Ce phénomène n'est cependant pas unique et s'observe ailleurs dans d'autres régions du Québec et dans d'autres pays industrialisés. Jusqu'à récemment, la population régionale était en croissance, atteignant un sommet de 156 653 habitants en 1997 (2,15 % du Québec). Par la suite, une diminution s'est amorcée et on dénombrait 145 343 habitants en 2004, ce qui correspond à environ 1,9 % de la population du Québec<sup>18</sup>. De plus, les analystes prévoient une chute de la population régionale de 12,6 % d'ici 2026, alors que la population du Québec devrait croître de 9,3 % pendant la même période<sup>19</sup>.

La dynamique socio-économique explique en partie le phénomène de diminution de la population. L'exode des jeunes, surtout relié aux études et aux emplois offerts qui sont sujets à des variations cycliques, ainsi que la situation économique régionale sont des facteurs ayant contribué à ce phénomène. Par contre, il faut noter que les jeunes de la région ont tendance à revenir davantage après leurs études

<sup>15</sup> Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, *Répertoire des municipalités du Québec*, 2004, adresse URL : [www.mamm.gouv.qc.ca/accueil.asp](http://www.mamm.gouv.qc.ca/accueil.asp).

<sup>16</sup> **Définition** : La population rurale est définie par la population qui habite des villages de moins de 1 000 habitants incluant les territoires non organisés et les territoires amérindiens en 2000, (Source : L'Observatoire, *Portrait de la population urbaine et rurale 2000*, Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue, 2000).

<sup>17</sup> Statistique Canada, *Chiffres de population urbaine et rurale*, Recensement 2001, adresse URL :

<http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/popdwell/Table-UR-D.cfm? T=1&PR=24&SR=76&S=1&O=A>.

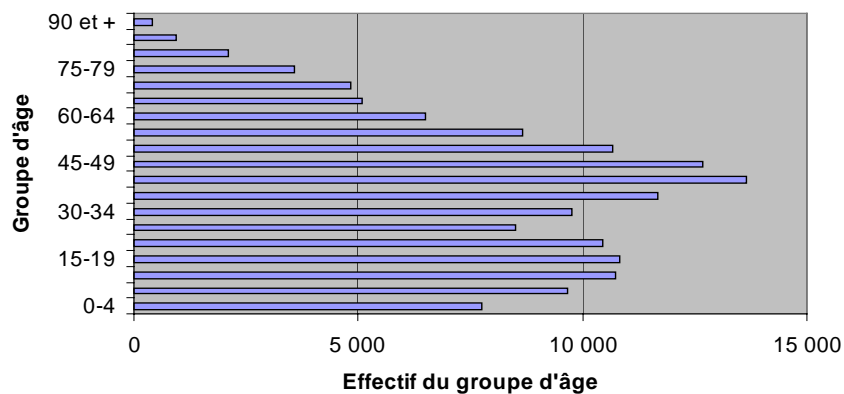
<sup>18</sup> Institut de la statistique du Québec, *Bulletin statistique régional*, décembre 2004.

<sup>19</sup> *Ibid.*

comparativement à ceux des autres régions<sup>20</sup>. Ce mouvement ne compense toutefois pas les départs. Les perspectives d'emploi pour les jeunes augurent bien dans plusieurs domaines spécialisés dont ceux liés à la recherche d'une meilleure qualité de vie (comprenant le domaine des sports et des loisirs), mais la clé d'accès à ces emplois demeure toujours la scolarité.

Tel qu'il est illustré au graphique 1, les groupes d'âge correspondant au « baby-boom » de l'après-guerre (de 1949 à 1968, soit les personnes entre 35 et 54 ans) sont les plus nombreux. Une très nette diminution apparaît au niveau des 25-29 ans et 30-34 ans. Une bonne proportion de la population se trouve entre 10 et 24 ans, mais la pyramide rétrécit rapidement pour les groupes 0-4 ans et 5-9 ans. Le groupe d'âge des moins de 30 ans représente 39 % de la population, alors qu'il était de 47 % en 1991<sup>21</sup>. Inexorablement, la population régionale vieillit. Or, les nouveaux retraités ont tendance à quitter la région. Cependant, ceux qui demeurent forment un groupe non négligeable et impliqué activement dans le développement local et régional<sup>22</sup>, notamment par la pratique d'activités récréotouristiques telles que la chasse, la pêche et la motoneige. Ces activités subissent toutefois une baisse de la relève qui aura un impact sur la demande de villégiature. On pourrait donc s'attendre à moyen et long terme à une diminution du nombre de villégiateurs en territoire public, particulièrement au regard des abris sommaires. Par ailleurs, le départ massif des « baby-boomers » à la retraite au cours des prochaines années aura un impact sur le marché du travail.

**GRAPHIQUE 1**  
**POPULATION DE LA RÉGION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, 2002**



Statistique Canada, Division de la démographie, *Estimations de la population*, décembre 2002

<sup>20</sup> Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portrait des jeunes*, 2001, adresse URL : [www.crdat.qc.ca/](http://www.crdat.qc.ca/).

<sup>21</sup> Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Profil économique régional de l'Abitibi-Témiscamingue (Démographie)*, édition 2003, adresse URL : [www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/08/region-08.htm](http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/08/region-08.htm).

<sup>22</sup> Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue, *Portrait des personnes âgées et retraitées*, 2001, adresse URL : [www.crdat.qc.ca/](http://www.crdat.qc.ca/).

La population autochtone (le territoire de la région compte sept communautés autochtones constituées en réserves ou en établissements indiens), quant à elle, est toujours en croissance, puisque son taux de natalité est de 2,8 enfants comparativement à 1,4 pour le Québec<sup>23</sup>. Les 5 776 autochtones présents en région en 2003<sup>24</sup>, représentaient à ce moment près de 4 % de la population régionale. Cette proportion est appelée à augmenter au cours des prochaines années.

**Un éloignement relatif**

En général, on colle à la région une image d'éloignement des grands centres de la province. En effet, elle se trouve en retrait des principaux circuits de transport de marchandises. Cet éloignement entraîne des coûts additionnels en influençant le prix des biens de consommation et la possibilité d'établissement de nouvelles entreprises. De plus, le territoire de la réserve faunique La Vérendrye agit comme zone tampon et contribue à accroître l'effet d'éloignement de la région. En fait, tout cela est bien relatif. Par exemple, Rouyn-Noranda n'est pas tellement plus loin de Toronto que ne l'est Montréal (environ 7 heures). Ainsi, la région pourrait, à cet égard, être favorisée par une plus grande proximité des marchés de l'Ontario et du « Midwest » américain (ex. : produits agricoles ou manufacturiers) par rapport à d'autres régions (Capitale-Nationale, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Côte-Nord, etc.).

Les principales routes de la région sont : la route 117, principal lien vers le sud du Québec et supportant la circulation qui transite vers l'Ontario et l'Ouest canadien; la route 101, important lien vers le sud de l'Ontario; les routes 109 et 113 qui relient respectivement la région à la Baie-James et au Saguenay–Lac-Saint-Jean via Chibougamau. Cette relative proximité de l'Ontario et des États-Unis amène une autre clientèle, particulièrement pour la villégiature et le séjour en pourvoiries. Cette clientèle est essentiellement anglophone.

**Un territoire accessible**

Au réseau routier principal se greffe un réseau de chemins secondaires et d'accès aux ressources (forêt, ressources minières) qui rend le territoire public accessible. La plupart de ces chemins sont sous la responsabilité des utilisateurs, soit principalement les compagnies forestières et minières. Leur entretien est donc souvent problématique lorsqu'il n'est plus assumé par ces dernières. Dans ce contexte, la qualité des chemins devient très variable et limite l'accès au territoire dans plusieurs secteurs pour les autres utilisateurs (villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, etc.). Le sud et l'est de la région sont presque exclusivement sillonnés par cette catégorie de voies d'accès (voir carte 5).

<sup>23</sup> L'Observatoire, *Regard sur les Premières Nations*, Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue, 2001.

<sup>24</sup> L'Observatoire, *Fenêtre sur la région*, Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue, 2005.

Le chemin de fer a été au cœur du développement économique de la région. Autrefois seul moyen de transport pour les marchandises et les personnes, le train a été progressivement abandonné et remplacé par le transport routier. Ce phénomène crée une pression accrue sur le réseau routier, qui est la conséquence du poids et de la fréquence de la circulation des camions. Cette situation est problématique sur le plan de la sécurité routière et de la qualité du réseau routier. Actuellement, le réseau ferroviaire relie la région au reste du Québec et à l'Ontario pour le transport de marchandises, mais ce service est quelque peu déficient. En effet, les trois compagnies qui desservent la région ne sont pas en mesure d'assurer un service de qualité et les coûts sont très élevés. Il n'existe pas non plus de transbordement de marchandises entre le transport ferroviaire et le transport routier<sup>25</sup>.

Au point de vue du récréotourisme, le train permet un accès intéressant au territoire public. En effet, les adeptes d'activités récréatives (chasse, pêche, kayak, canot, vélo, etc.) peuvent utiliser les services offerts par VIA Rail, qui emprunte le tronçon ferroviaire Montréal-Senneterre. Par ailleurs, deux emprises ferroviaires abandonnées ont été aménagées en piste cyclable, soit le parc linéaire Rouyn-Noranda–Taschereau qui offre 69 kilomètres de piste et la Ligne du mocassin (MRC de Témiscamingue) qui offre, quant à elle, 134 kilomètres de piste cyclable dont 45 sont inclus dans le tracé de la Route verte.

Deux aéroports régionaux sont présents en région, l'un à Val-d'Or et l'autre à Rouyn-Noranda. Tous deux assurent des liaisons vers Montréal, Québec et le nord du Québec. Les projets de développements hydroélectriques dans le nord de la province peuvent donc offrir des opportunités de développement important pour ces aéroports et pour une foule d'autres entreprises de la région. La région seule constitue toutefois un marché assez limité dont les possibilités d'expansion sont faibles. Les compagnies aériennes réduisent ainsi au minimum le nombre de vols offerts. Il existe également quatre aéroports locaux, situés à proximité de pôles urbains, qui desservent la région (voir carte 5). Quelques hydroaérodromes sont localisés en région et desservent les clientèles récréotouristiques<sup>26</sup>.

Enfin, il existe deux voies navigables : celle de l'Harricana supérieur et la voie navigable du Témiscamingue et de l'Outaouais. Le nautisme est un créneau qui permet des opportunités intéressantes de développement récréotouristique. Cependant, malgré le réseau de lacs et de rivières, il semble difficile de développer des voies navigables en région compte tenu des obstacles naturels (rapides) ou anthropiques (barrages, ponts)<sup>27</sup>.

<sup>25</sup> Ministère des Transports, *Vers le Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, avril 2000.

<sup>26</sup> Ministère des Transports, *Vers le Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, avril 2000.

<sup>27</sup> *Ibid.*

### 3.1.3 Dynamique sociale et culturelle

**Un territoire public très fréquenté**

Comme pour le développement économique, le territoire public est intimement lié au développement social et culturel. La population se l'approprie principalement pour ses activités récréatives et touristiques à travers des activités très populaires en région comme la chasse, la pêche et la motoneige. Ces activités se pratiquent en territoire libre, mais également dans les territoires fauniques structurés (zecs, pourvoiries avec droits exclusifs, réserves fauniques), qui assurent une qualité supérieure de chasse et de pêche<sup>28</sup>. Le territoire public à l'est de la ville de Senneterre est une destination de choix pour les chasseurs des autres régions du Québec, car il s'agit d'un secteur facilement accessible<sup>29</sup>. Finalement, les résidents génèrent 71,5 % de toutes les retombées économiques régionales reliées aux activités de chasse et de pêche, comparativement à 28,5 % pour les non-résidents.

**Une région reconnue pour la chasse, la pêche et le piégeage**

La chasse est une activité très prisée et pratiquée en région presque exclusivement sur le territoire public. La région comptait, en 2002, 7 % du total des chasseurs du Québec<sup>30</sup>, alors qu'elle ne comptait que 2 % de sa population. Contrairement aux autres régions, la chasse à l'orignal est plus populaire que la chasse au petit gibier (24 715 permis pour l'orignal comparé aux 18 102 permis pour le petit gibier en 1999<sup>31</sup>, voir graphique 2). La vente des permis pour la chasse à l'orignal, à la baisse de 1990 à 1994, s'est stabilisée par la suite. Cette stabilisation est directement liée au succès du plan de gestion de l'orignal. En effet, l'augmentation du taux de succès amène des chasseurs ayant abandonné cette activité à reprendre un permis et attire aussi de nouveaux chasseurs. Ces effets compensent ainsi les abandons.

La chasse est pratiquée en territoire libre par 85 % des chasseurs résidents de la région. Les chasseurs non-résidents choisissent en très grande majorité la MRC de Témiscamingue, probablement en raison de la proximité de l'Ontario et des États-Unis. En effet, 80 % de cette clientèle préfère cette partie du territoire régional.

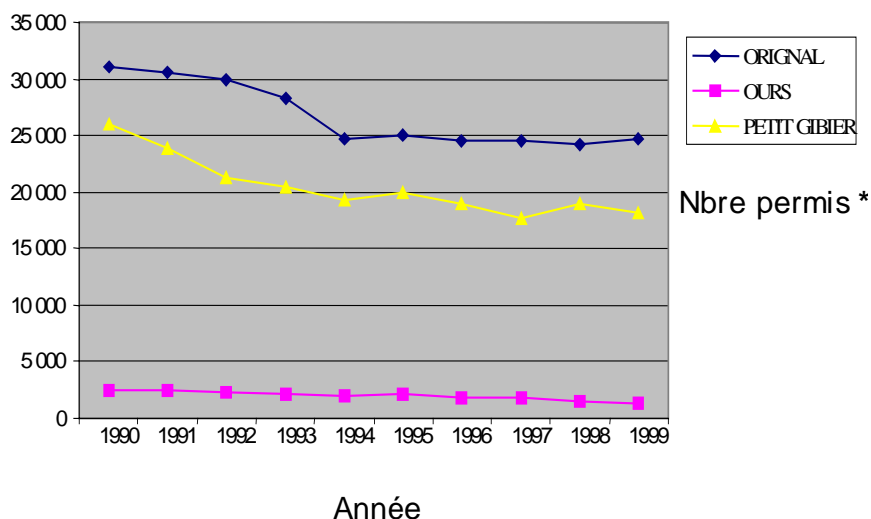
<sup>28</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p.

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> *Ibid.*

**GRAPHIQUE 2**  
**VENTES DE PERMIS POUR LE PRÉLÈVEMENT FAUNIQUE**  
**EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (1990-1999)<sup>32</sup>**



\* Total des permis vendus au Québec pour la zone 13.

### ***L'original : un gibier fétiche***

La chasse à l'original constitue pratiquement un « phénomène social » en Abitibi-Témiscamingue. En effet, cette activité atteint près de 10 % de la population qui, à l'automne, prend littéralement d'assaut la forêt publique. Il s'agit d'une particularité régionale, car l'Abitibi-Témiscamingue à elle seule regroupe près de 55 % des baux d'abris sommaires délivrés sur le territoire québécois. Or, cette forme d'hébergement est particulièrement prisée par les chasseurs d'originaux. Notons que le nombre d'abris sommaires a subi une augmentation d'environ 15 % au cours de la période de 1993-2001<sup>33</sup>. Pour les années à venir, toutefois, une diminution des nouveaux abris sommaires en région est à prévoir. En effet, en fonction d'un consensus régional, la distance minimale entre chaque abri sommaire est de un kilomètre. Dans la MRC de Témiscamingue, cette distance est même portée à trois kilomètres à certains endroits. Ces mesures font en sorte que l'accroissement du nombre d'abris sommaires sur le territoire public restreint d'année en année les possibilités pour l'implantation des nouveaux abris sommaires. Il est à noter que cette norme régionale est plus élevée que celle prescrite dans le *Guide de développement de la villégiature sur les terres du domaine public (100 m)*.

<sup>32</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p.

<sup>33</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Bilan du Plan régional de développement de la villégiature (PRDV)*, Rouyn-Noranda, mai 2001, 25 p.

La pêche sportive est, par ailleurs, l'activité de prélèvement faunique la plus importante en région. En effet, on y compte deux fois plus de jours de pêche annuellement que l'ensemble des jours de chasse. La région compte 7 % de tous les pêcheurs de la province, soit la même proportion que de chasseurs. Ils pratiquent la pêche dans les secteurs du Témiscamingue et de La Vallée-de-l'Or principalement et le territoire libre est préféré aux territoires fauniques structurés. En plus de la clientèle régionale, la région attire une clientèle provinciale, ontarienne et internationale<sup>34</sup>. De plus, les lacs (Opasatica, Preissac, Duparquet, Decelles, Malartic, etc.) situés près des centres urbains attirent également un nombre important de pêcheurs.

Le piégeage, quant à lui, intéresse quelque 1000 piégeurs. Ces derniers se répartissent ainsi : 420 détiennent un bail de piégeage sur un terrain enregistré, 174 ont un permis d'aide-piégeur sur un terrain de piégeage, tandis que 411 autres pratiquent l'activité dans la zone libre avec un permis général ou avec un permis pour une unité de gestion des animaux à fourrure supplémentaire. Les terrains de piégeage enregistrés se répartissent principalement sur les terres du domaine de l'État, dans les secteurs les moins urbanisés de la région. Cette activité est également pratiquée dans les réserves à castor « Grand-Lac-Victoria » et « Abitibi » par les autochtones qui y détiennent des droits exclusifs. Avant 1991, on comptait beaucoup plus de piégeurs en territoire libre que sur les terrains de piégeage enregistrés. À la suite de changements à la réglementation en 1991, le nombre de détenteurs de permis de piégeage général a chuté d'environ 50 %, alors que le nombre de piégeurs en terrains de piégeage enregistrés est demeuré relativement stable. En région, le taux d'inoccupation des terrains est d'environ 17 %. Depuis 1999, une moyenne de quelque 31 000 fourrures sont vendues annuellement par les piégeurs, ce qui génère des retombées économiques moyennes de 1 000 000 dollars annuellement<sup>35</sup>.

**Un  
développement  
limité de la  
villégiature**

En Abitibi-Témiscamingue, les lacs supportant les nouveaux développements de villégiature sont pratiquement tous situés en territoire public. Les MRC de La Vallée-de-l'Or, de Témiscamingue et la ville de Rouyn-Noranda en accueillent la majorité. Plus de la moitié (56,8 %) des villégiateurs de la région sont des résidents, les autres proviennent des autres régions du Québec (31,7 %) ou de l'Ontario et des États-Unis (11,5 %)<sup>36</sup>. C'est la MRC de La Vallée-de-l'Or qui reçoit la majorité des villégiateurs du reste du Québec, alors que la MRC de Témiscamingue accueille la plus forte proportion de villégiateurs

<sup>34</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p. Mise à jour 29 août 2006.

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de la gestion du territoire public, compilation interne, juillet 2003.

ontariens et américains. De nombreux développements de villégiature sont situés relativement près des agglomérations. Cette situation, combinée à la forte proportion de villégiateurs résidents de la région, crée beaucoup de conversions de chalets en résidences permanentes. Les municipalités sont ainsi fréquemment confrontées à des phénomènes d'étalement urbain qui se traduisent souvent en dépenses (entretien des chemins, éclairage, déneigement, transport scolaire, collecte des ordures, etc.). Les orientations municipales au regard du contrôle de cet étalement urbain, les resserrements des normes environnementales et les impératifs de protection faunique sont autant d'éléments contribuant à une certaine baisse de la mise en disponibilité de terrains pour de nouveaux développements. La demande peut toutefois être en partie comblée par la disponibilité accrue en chalets existants (phénomène qui pourrait être lié au vieillissement de la population et à la baisse démographique), entraînant ainsi une diminution de la pression pour le développement de la villégiature sur le territoire public.

Quant aux abris sommaires, on en observe d'importantes concentrations surtout à proximité des agglomérations urbaines. Ce produit devait répondre initialement au besoin d'hébergement en forêt pour une clientèle qui fait des activités en milieu éloigné où un séjour est nécessaire. On constate cependant que les résidents de la région s'en prévalent largement. Les densités élevées d'occupation s'expliquent par la popularité et les particularités (méthode, lieu, etc.) de la chasse à l'original en région pour laquelle ce type d'hébergement est utilisé.

**Une région à découvrir en motoneige**

Le réseau de motoneige de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est l'un des meilleurs au Québec, voire le meilleur<sup>37</sup>. Ainsi, l'activité de la motoneige y jouit de plusieurs avantages, soit la qualité et la durée de l'enneigement, l'entretien du réseau et les grands espaces. Le faible achalandage des sentiers de motoneige constitue également un atout, car il contribue à la qualité de la randonnée. Cette dernière caractéristique indique paradoxalement qu'il existe un potentiel de développement de cette activité. La région possédait, pour la saison 2005-2006, 9,3 % du réseau de sentiers de motoneige au Québec (33 500 kilomètres), soit plus de 3 100 kilomètres entretenus par huit clubs regroupant plus de 4 000 membres<sup>38</sup>. Toutefois, la région comptait 15 059 motoneiges immatriculées en 2005<sup>39</sup>. Les clubs regrouperaient donc environ un peu plus du tiers des propriétaires de motoneiges. Il est à noter que depuis 1997, la région a connu une baisse significative de 13,0 % du nombre de motoneiges immatriculées.

<sup>37</sup> DEVAMCO, *Développement du produit touristique de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, septembre 1999, 95 p.

<sup>38</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de la gestion du territoire public, compilation interne, septembre 2006.

<sup>39</sup> Société de l'assurance automobile du Québec, Service des études et des stratégies en sécurité routière, mai 2006.

Ce phénomène serait attribuable au manque de relève pour cette activité, pratiquée principalement par la génération des « baby-boomers ».

La situation géographique de la région permet d'offrir un produit intégré à des réseaux adjacents, comme ceux de l'Ontario, générant ainsi des retombées économiques importantes (37,6 millions de dollars). Toutefois, la pratique de la motoneige a des répercussions sur l'environnement (pollution atmosphérique, pollution des eaux de surface, nuisance sonore) et crée des contraintes de cohabitation avec les autres usagers du territoire public. En effet, le partage des sentiers avec d'autres types d'utilisateurs constitue un élément à considérer dans l'harmonisation des usages sur le territoire public. Finalement, la qualité du réseau régional des sentiers dépend du dynamisme des bénévoles afin de le développer et de l'entretenir.

**Un riche  
patrimoine  
archéologique  
et naturel**

Le territoire public comporte plusieurs traces de l'occupation de la région, comme en témoignent les nombreux sites archéologiques vieux de plus de 8 000 ans, ainsi que d'autres, plus récentes, témoins de l'époque de la traite des fourrures, de l'exploitation minière et forestière.

Les sites archéologiques connus sont principalement concentrés du lac Opasatica au lac Abitibi, en passant par les lacs Dasserat et Duparquet (voir carte 6). Cette grande richesse en sites archéologiques se révèle au fur et à mesure des diverses fouilles effectuées sur l'ensemble du territoire et constitue un héritage qu'il importe de protéger et mettre en valeur, notamment à des fins récréotouristiques. Par exemple, le corridor de concentration de sites décrit ci-dessus s'inscrit dans un circuit appelé *Route des fourrures* qui présente un potentiel récréatif ethnoculturel intéressant situé en bonne partie en territoire public. Des préoccupations de protection du paysage, entre autres, peuvent être associées aux conditions de développement de ce potentiel.

La présence de nombreux sites naturels particuliers (ex. : collines Kekeko et collines Abijévis, montagne à Fred, monts Chaudron, mont Vidéo, etc.), localisés à proximité des agglomérations, donne lieu à des activités récréatives telles que la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette, le vélo, etc. Ces sites sont reconnus et fréquentés par la population locale et régionale pour des activités récréatives malgré l'absence d'infrastructures ou d'organismes en ayant la charge. Notons aussi que plusieurs de ces sites ne possèdent aucun statut officiel de protection (ex. : les collines Kekeko). De façon générale, la population régionale fréquente le territoire public et ses plans d'eau pour une panoplie d'activités, allant de l'escalade à l'observation faunique, de la cueillette de petits fruits et de champignons au kayak de mer et à la voile. Certains de ces sites sont également des lieux signifiants pour la spiritualité autochtone, ce qui ajoute un défi de gestion territoriale à ceux déjà en présence.

### 3.2 Droits et statuts de la dimension sociale

Le territoire public contribue à la vie sociale et communautaire de la région en étant l'assise de droits et statuts variés tant en matière d'utilité publique que d'hébergement privé ou d'activités récréatives (voir carte 6). Ainsi, on trouve sur le territoire public de nombreux baux pour des prises d'eau municipales, des parcs et espaces verts, des tours de télécommunication ou des sites d'enfouissement pour n'énumérer que les principaux.

En matière d'hébergement privé, on comptait, en 2004, 1 896 baux de villégiature, principalement pour des terrains riverains de 4 000 mètres carrés ou plus. Toutefois, ce chiffre illustre mal le phénomène de la villégiature puisqu'il ne considère pas les terrains privés enclavés dans le grand domaine public. En effet, il ne prend pas en compte ceux qui ont été vendus par le MRNF. Il faut ajouter également les 6 058 baux d'abri sommaire qui représentent plus de la moitié (54,9 %) des 11 028 baux de ce type sur le territoire public du Québec<sup>40</sup>.

On trouve des concentrations importantes d'abris sommaires à proximité des milieux habités et des zones les plus accessibles. Cette situation n'est pas sans occasionner des problèmes de cohabitation avec les autres utilisateurs du territoire, particulièrement en période de chasse. L'abri sommaire crée un certain effet « privatisant » lié à l'appropriation de territoire résultant de son occupation (territoires de chasse).

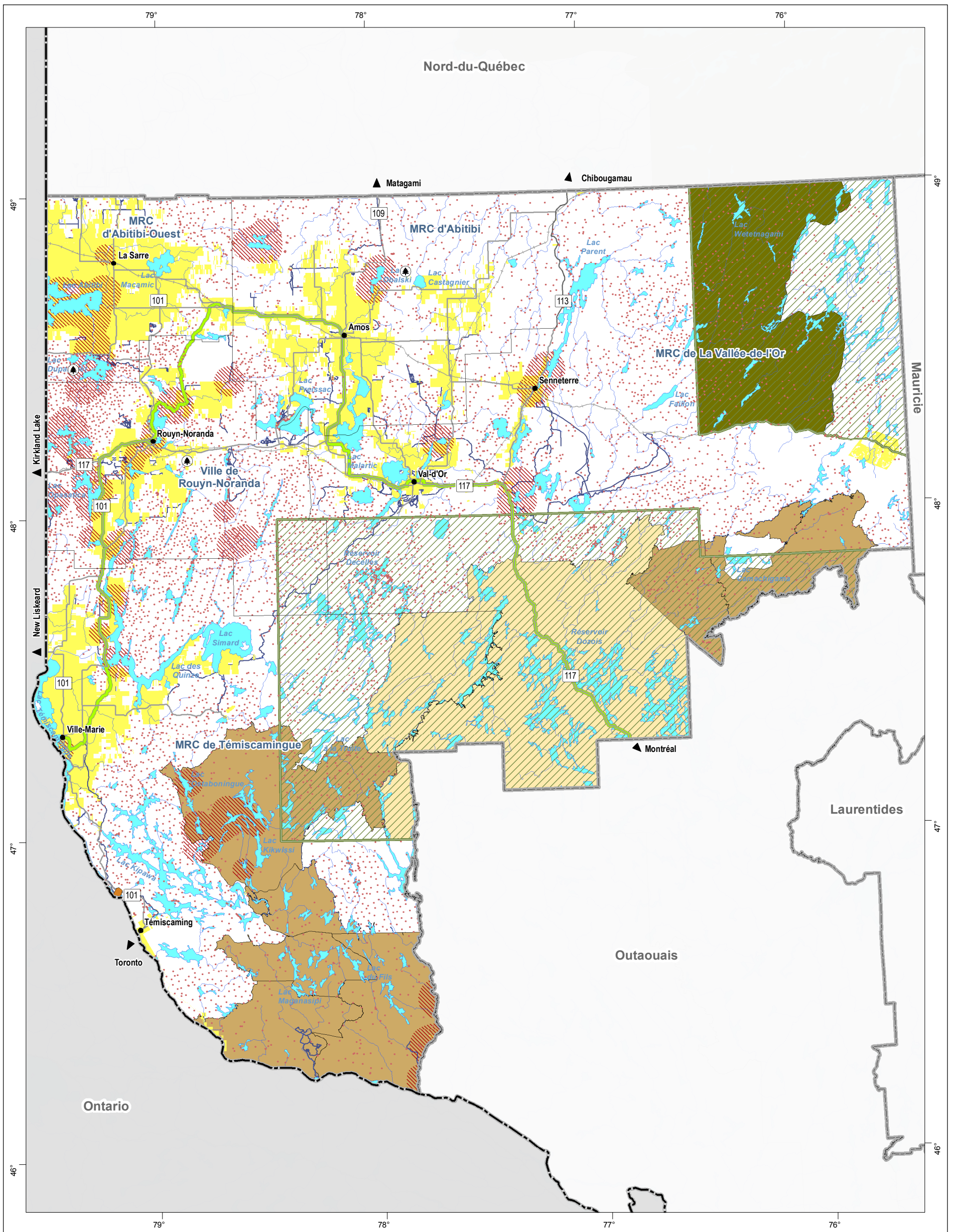
Par ailleurs, c'est la construction des chemins pour l'exploitation forestière qui permet l'ouverture de nouveaux territoires pour ce mode d'hébergement. Des territoires jusque-là quasi inaccessibles, comme certains secteurs de pourvoirie sans droits exclusifs, deviennent ainsi accessibles par ces nouveaux chemins. Cette situation préoccupe les pourvoyeurs qui, jouissant d'un isolement relatif, se sentent placés en concurrence avec des villégiateurs. Cette concurrence leur laisse entrevoir une baisse de succès de chasse ou de pêche et, par voie de conséquence, une baisse de revenus. La situation est particulièrement préoccupante dans le secteur situé à l'est de Senneterre. Il est à noter que les zecs de la région ne sont plus des territoires retenus pour le développement des abris sommaires, et ce, depuis l'avènement du Plan régional de développement de la villégiature, en 1993.

---

<sup>40</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion du territoire public, compilation interne, juillet 2004.

# Carte 6 : Droits et statuts sociaux

## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



\* Territoire sur lequel des droits particuliers de chasse et de piégeage sont accordés aux communautés autochtones.

### Droit social

- Bail de villégiature
- Sentier récréatif divers

### Statut social

- ▲ Forêt d'enseignement et de recherche
- La Route verte
- ▨ Réserve à castor \*
- ▨ Concentration de sites archéologiques
- Entente La Paix des Braves
- Parc régional
- Réserve faunique
- Zec

### Tenure

- Privée

### Hydrographie

- Lac, cours d'eau

### Réseau routier

- 117 Route numérotée (MTQ)
- Chemin de fer

### Organisation administrative

- Ville, localité
- Municipalité régionale de comté
- Région

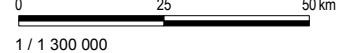
### Frontière

- Interprovinciale

### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°

Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10



1 / 1 300 000

### Sources

- BDGA 1M
- SIGT
- MRNFP 2004
- MRNFP 2006

### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, 2006

Ressources naturelles  
et Faune

Québec





En matière d'activités récréatives, la région compte de nombreux territoires mettant l'accent sur la pratique de plusieurs sports et loisirs, dont la chasse, la pêche et le canotage. Ceux-ci regroupent les six zecs (8 385 kilomètres carrés) et la réserve faunique La Vérendrye, dont une grande partie (6 734 kilomètres carrés) se trouve en Abitibi-Témiscamingue. Ces territoires couvrent près du quart (23,4 %) de la région dans la partie la plus éloignée des agglomérations. De plus, de nombreux sentiers récréatifs font l'objet d'autorisations diverses sur le territoire public (droits de passage ou autres). On trouve notamment 391 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre, 348 kilomètres de sentiers de ski de fond, 684 kilomètres de sentiers de motoquad et plus de 3100 kilomètres de sentiers de motoneige<sup>41</sup>.

Concernant cette dernière activité, le territoire public est essentiel à la stabilité du réseau de motoneiges. En effet, puisqu'il chevauche à la fois le territoire public et privé, des droits de passage sont requis partout. Cependant, les droits accordés par le MRNF sur le territoire public sont très peu souvent remis en question, contrairement aux ententes prises en territoire privé.

Le territoire public est également sollicité par les communautés autochtones pour la pratique de leurs activités traditionnelles, notamment pour la trappe dans les réserves à castor où ils détiennent des droits exclusifs. Ces territoires couvrent une superficie de 20 520 kilomètres carrés, soit 31,7 % de la superficie de la région<sup>42</sup>, se superposant à d'autres comme la réserve faunique ou certaines zecs.

De même, des ententes territoriales avec les communautés autochtones concernent le territoire public de la région. Ainsi, l'entente la *Paix des Braves* convenue entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec s'applique sur une partie du territoire situé à l'est de Senneterre. Celle-ci est d'une superficie d'environ 3 776 kilomètres carrés (5,8 % de la région). La nation crie y est impliquée dans le développement des ressources naturelles. Cette situation est susceptible d'entraîner l'identification de modalités particulières de consultation pour le développement de ce territoire, notamment en matière de développement récréotouristique. Il est à noter que la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, signée en 1975, s'applique sur une partie du territoire de la région. On trouve ainsi une vaste superficie (28 180 kilomètres carrés correspondant à 43,6 % de la région) portant le statut de *Terres de catégorie III*<sup>43</sup>. Par ailleurs, la partie sud-est du territoire municipalisé de Senneterre fait, quant à elle, l'objet de revendications territoriales par les Attikameks.

<sup>41</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Direction régionale de la gestion du territoire public, *compilation interne*, juin 2006.

<sup>42</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction générale de la gestion du territoire public, *compilation interne*, septembre 2004.

<sup>43</sup> Gouvernement du Québec, *La Convention de la Baie-James et du Nord québécois et les conventions complémentaires 1, 2, 3, 4, 5 et 6*, Éditeur officiel du Québec, 1980.

Enfin, le territoire public soutient également une mission éducative en accueillant trois forêts d'enseignement et de recherche vouées à la formation de travailleurs forestiers (secondaire) ou de techniciens (collège d'enseignement général et professionnel), sans compter la formation universitaire en recherche fondamentale et appliquée.

### 3.3 Synthèse de la dimension sociale

Les activités récréatives, dominées par la chasse et la pêche en Abitibi-Témiscamingue, sont très présentes sur le territoire public. Elles créent une forme de vie sociale où le rythme des saisons se fait plus sentir que dans les grandes villes. La présence à proximité des milieux habités d'un territoire public accessible et disponible pour les loisirs, la récréation et la détente, contribue à la qualité de la vie régionale. La réputation de la région comme « paradis » de la chasse et de la pêche tient peut-être plus à cette accessibilité au territoire public qu'à la présence d'un grand nombre de gibiers ou de « trophées de chasse ». Cette accessibilité et l'étendue du territoire public constituent deux atouts pour la stimulation du développement récréotouristique et la diversification économique régionale.

L'utilisation du territoire public à des fins sociales change. En effet, la clientèle qui pratique la chasse et la pêche a de nouveaux besoins, car elle inclut aujourd'hui des familles avec enfants. C'est pourquoi les pourvoies ainsi que les zecs diversifient leurs produits afin de s'adapter aux exigences de cette nouvelle clientèle. Elles offrent maintenant des forfaits d'hébergement familial et des activités d'écotourisme et d'observation de la nature dans un cadre naturel aux paysages non perturbés<sup>44</sup>.

Par ailleurs, les utilisateurs industriels du territoire public sont amenés à composer avec une clientèle plus exigeante en ce qui a trait à la qualité des milieux naturels. La participation enthousiaste et intéressée de divers regroupements d'utilisateurs aux tables de gestion intégrée des ressources en région le démontre.

Une certaine pression pour le développement de la villégiature sur le territoire public est observée à proximité des milieux habités. La possibilité et le désir de pouvoir habiter à l'année au bord d'un plan d'eau ne sont pas étrangers à cette situation. On observe de nombreux cas où des développements de villégiature ont été motivés par la possibilité d'y avoir une résidence permanente créant ainsi, dans les municipalités concernées, une demande pour la desserte en services municipaux (entretien des chemins, sécurité publique, collecte des ordures, transport scolaire, etc.). Ce phénomène contribue à l'étalement urbain en territoire public.

<sup>44</sup> Fédération des pourvoyeurs du Québec inc., *Des ressources forestières à partager pour la gestion intégrée des ressources en pourvoirie*, Québec, 2002.

Toutefois, les perspectives démographiques régionales peu favorables laissent envisager une mutation de la demande pour l'utilisation sociale du territoire public. On peut ainsi s'attendre à moyen terme à la stagnation de la demande pour la villégiature au profit d'un accroissement des projets récréotouristiques (hébergement commercial et services récréatifs et de loisirs) visant une clientèle plutôt nationale et internationale que locale et régionale. Par conséquent, les besoins de protection des territoires présentant les meilleurs potentiels récréotouristiques (paysages, activités ou autres) devraient croître dans les années à venir, mettant ainsi en relief le défi de la cohabitation des différents usagers du territoire public.



## 4. Dimension économique

### 4.1 Caractéristiques économiques

#### 4.1.1 Structure économique et marché du travail

**Une structure économique basée sur l'exploitation et la transformation des ressources naturelles**

La structure économique de la région est depuis toujours basée sur les ressources naturelles qui ont été le moteur du développement économique régional. Depuis la traite des fourrures jusqu'à l'exploitation de l'énergie hydroélectrique, l'Abitibi-Témiscamingue a profité de ses ressources naturelles (minières, forestières, hydriques, etc.) qui sont omniprésentes sur le territoire public. L'exploitation des ressources naturelles, principalement minières et forestières, est l'épine dorsale de la structure économique de la région, mais lui confère une dépendance à la conjoncture internationale (prix des métaux et du bois d'œuvre, taux d'intérêt, politiques commerciales extérieures, etc.).

Le tableau 3 montre qu'en 2003 la région comptait 19 900 emplois dans le secteur de la production de biens et 48 000 emplois dans le secteur des services<sup>45</sup>. À elles seules, l'extraction minière, l'exploitation forestière et l'exploitation agricole représentaient 8 100 emplois<sup>46</sup>. La forêt et les mines se partagent près de 12 % des emplois en région contre 1 % pour l'ensemble du Québec, ce qui démontre l'importance de ces industries dans l'économie de l'Abitibi-Témiscamingue. Par contre, la construction et la fabrication y sont nettement moins représentées (13,9 % contre 22,2 % pour le Québec) et leur progression, bien que positive au cours de la période de référence (2,2 %), est plus faible que celle observée à l'échelle provinciale (19 %).

Les industries manufacturières regroupent 10 700 emplois en Abitibi-Témiscamingue<sup>47</sup>. En 1998, la région a généré 1,6 % du total des expéditions manufacturières du Québec avec 1,3 % des emplois à la production de la province<sup>48</sup>. Les immobilisations<sup>49</sup> ont augmenté

<sup>45</sup> Ministère de l'Industrie et du Commerce, *Profil économique régional de l'Abitibi-Témiscamingue*, édition 2003, adresse URL : [www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/08/region-08.htm](http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/08/region-08.htm).

<sup>46</sup> Développement économique Canada, Abitibi-Témiscamingue, 2003, adresse URL : <http://www.dec-ced.qc.ca/Complements/ProgrammesServices/profilsFR/profil-abitibi-temis-fr.pdf>.

<sup>47</sup> *Ibid.*

<sup>48</sup> Ministère des Régions, *Le rendez-vous national des régions* (Portrait statistique des régions), Québec, novembre 2002.

<sup>49</sup> **Définition** : coûts d'acquisition, de construction et d'installation d'usines, de matériel et d'outillage durables, ce qui comprend par exemple les études de faisabilité, les frais d'ingénierie, le matériel et les équipements (L'Observatoire, *Immobilisations, un souffle nouveau?*, Rouyn-Noranda, Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, janvier 2002).

dans la région depuis les dernières années, passant en 1999 de 627 millions de dollars à 765 millions de dollars en 2003, soit 1,8 % des investissements du Québec<sup>50</sup>.

**TABLEAU 3  
STRUCTURE ÉCONOMIQUE SELON L'EMPLOI**

Activité	Région		Québec		Région/ Québec	Variation de l'emploi	
	Emploi En 2003 (‘000)	% du total des emplois	Emploi En 2003 (‘000)	% du total des emplois	(%)	Région 1994-2003 (%)	Québec 1994-2003 (%)
Secteur de la production de biens	19,9	29,4	934,2	26,5	2,1	-1,5	12,6
- Agriculture	n.d.	n. d.	57,9	1,6	n. d.	n. d.	-21,9
- Forêt, pêche, mines, extraction de pétrole et gaz	8,1	11,9	38,5	1,0	21	6,6	-10,5
- Services publics	n. d.	n. d.	29,3	0,8	n. d.	n. d.	-12
- Construction et fabrication	9,4	13,9	808,5	22,2	1,2	2,2	19,0
Secteur des services	48,0	70,8	2 715,8	74,4	1,8	17	19,6
Ensemble des activités	<b>67,8</b>	100,0	<b>3 649,9</b>	100,0	1,9	10,8	17,7

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, Nombre d'emplois par industrie selon SCIAN, régions administratives du Québec, 1987-2003.

**Un marché du  
travail sujet aux  
fluctuations  
conjoncturelles**

Selon le tableau 4, les différents indicateurs du marché du travail sont tous en dessous des moyennes nationales. En effet, les taux d'activité et d'emploi sont respectivement de 3,2 et de 3,5 points de pourcentage inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec, alors que le taux de chômage (9,9 %) demeure 0,8 point de pourcentage au-dessus de celui du Québec. Pour ce qui est du revenu personnel disponible, celui de la région était inférieur de 2 968 dollars à celui de la province en 2003. La faiblesse de ces indicateurs s'explique par les caractéristiques de la structure régionale de l'économie et de l'emploi.

<sup>50</sup> Institut de la Statistique du Québec, *Dépenses en immobilisation par région administrative*, Québec, 2004, adresse URL : <http://www.bdso.gouv.qc.ca/bdso>.

**TABLEAU 4  
MARCHÉ DU TRAVAIL**

Indicateur	Région (2003)	Québec (2003)	Région/Québec (%)*	Variation (%) *	
				Région 1994-2003 1995-2003**	Québec 1994-2003 1995-2003**
Emploi total ('000)	67,8	3 649,9	1,9	10,8	17,7
Taux de chômage (%)	9,9	9,1	0,8	-3,0	-3,2
Taux d'activité (%)	62,8	66,0	-3,2	2,9	3,7
Taux d'emploi (%)	56,5	60,0	-3,5	4,5	5,4
Revenu personnel disponible (\$)	18 097	21 065	85,9	17,0	29,7

Institut de la Statistique du Québec, *Compilation selon les données de Statistique Canada (Enquête sur la population active, 2004)*.

\* Pour les taux, il s'agit d'un écart et non d'un pourcentage.

\*\* S'applique au revenu personnel disponible seulement.

La dépendance de la région envers l'exploitation des ressources naturelles commande la recherche de nouveaux créneaux pour diversifier l'économie et pour assurer son développement. Or, le territoire public joue un rôle fondamental dans le maintien des activités traditionnelles de l'économie et dans le développement de nouvelles activités. En effet, l'approvisionnement en matières premières lié aux activités traditionnelles de l'économie (forêts, ressources minières, eau) s'y effectue, mais il recèle aussi plusieurs potentiels pour l'exploitation de nouvelles ressources (eau potable, terres arables, petits fruits, etc.) et le développement de nouveaux créneaux (ex. : bœuf à l'herbe).

#### 4.1.2 Activités économiques

**Une activité  
forestière  
essentielle à  
l'économie  
régionale**

La forêt est omniprésente en Abitibi-Témiscamingue (voir carte 7). La superficie boisée de la région recouvre plus de 55 000 kilomètres carrés, ce qui équivaut à 85 % de l'ensemble de son territoire et à 8,4 % du couvert forestier de la province.

En 2002, les bois ronds consommés annuellement en région représentaient 14,5 % de tous les bois ronds consommés au Québec. Avec une consommation annuelle de bois rond<sup>51</sup> se chiffrant à 6,5 millions de mètres cubes, l'Abitibi-Témiscamingue occupait dans ce domaine le deuxième rang en importance au Québec. La même année, la forêt du domaine de l'État contribuait pour 83,8 % du volume en bois rond consommé annuellement. Quant aux bois résineux, ils

<sup>51</sup> À noter : Les usines de l'Abitibi-Témiscamingue s'approvisionnent de bois provenant de la région (forêt publique et privée) mais également de l'extérieur (Nord-du-Québec, Ontario et Outaouais).

représentaient 76,0 % du volume en bois rond consommé annuellement dans la région<sup>52</sup>.

Comme dans l'ensemble des régions administratives du Québec, la capacité des usines de transformation de la ressource forestière est supérieure aux approvisionnements disponibles. De plus, les possibilités forestières dans les forêts du domaine de l'État seront à la baisse au cours des prochaines années, ce qui obligera les entreprises à rationaliser davantage leurs activités. Également, elles devront relever le défi de la diversification par l'accroissement des activités de deuxième et de troisième transformation du bois<sup>53</sup>.

Selon les données des enquêtes sur l'emploi<sup>54</sup> du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, l'industrie forestière régionale regroupait, en 2002, 5 585 emplois. Ceux-ci constituaient 6,3 % des emplois totaux du secteur forestier au Québec. Ce nombre d'emplois est toutefois en baisse de 2,1 % par rapport à 1999 (5 707 emplois). Il est à noter que malgré une baisse globale des emplois du secteur forestier au Québec ainsi que dans la région, la position de l'Abitibi-Témiscamingue à cet égard s'est appréciée, passant du huitième au sixième rang des dix-sept régions administratives du Québec. La situation de l'emploi dans le sous-secteur de la fabrication des produits en bois s'est même améliorée, passant de 3 048 emplois (1999) à 3 298 (2003), soit une augmentation de 8,2 %. Dans ce sous-secteur, la région se positionne d'ailleurs au second rang parmi les dix-sept régions administratives en ce qui concerne le nombre d'emplois. C'est dans le sous-secteur de la foresterie, de l'exploitation forestière et des activités de soutien que la région a perdu le plus d'emplois, enregistrant une baisse de 19,1 % entre 1999 et 2003. Les baisses dans ces sous-secteurs sont cependant comparables à celles observées pour l'ensemble du Québec. C'est dans le sous-secteur de la fabrication du papier que la variation observée du nombre d'emplois (baisse de 5,8 %) a été inférieure à la moyenne du Québec (baisse de 7,0 %) entre 1999 et 2003.

---

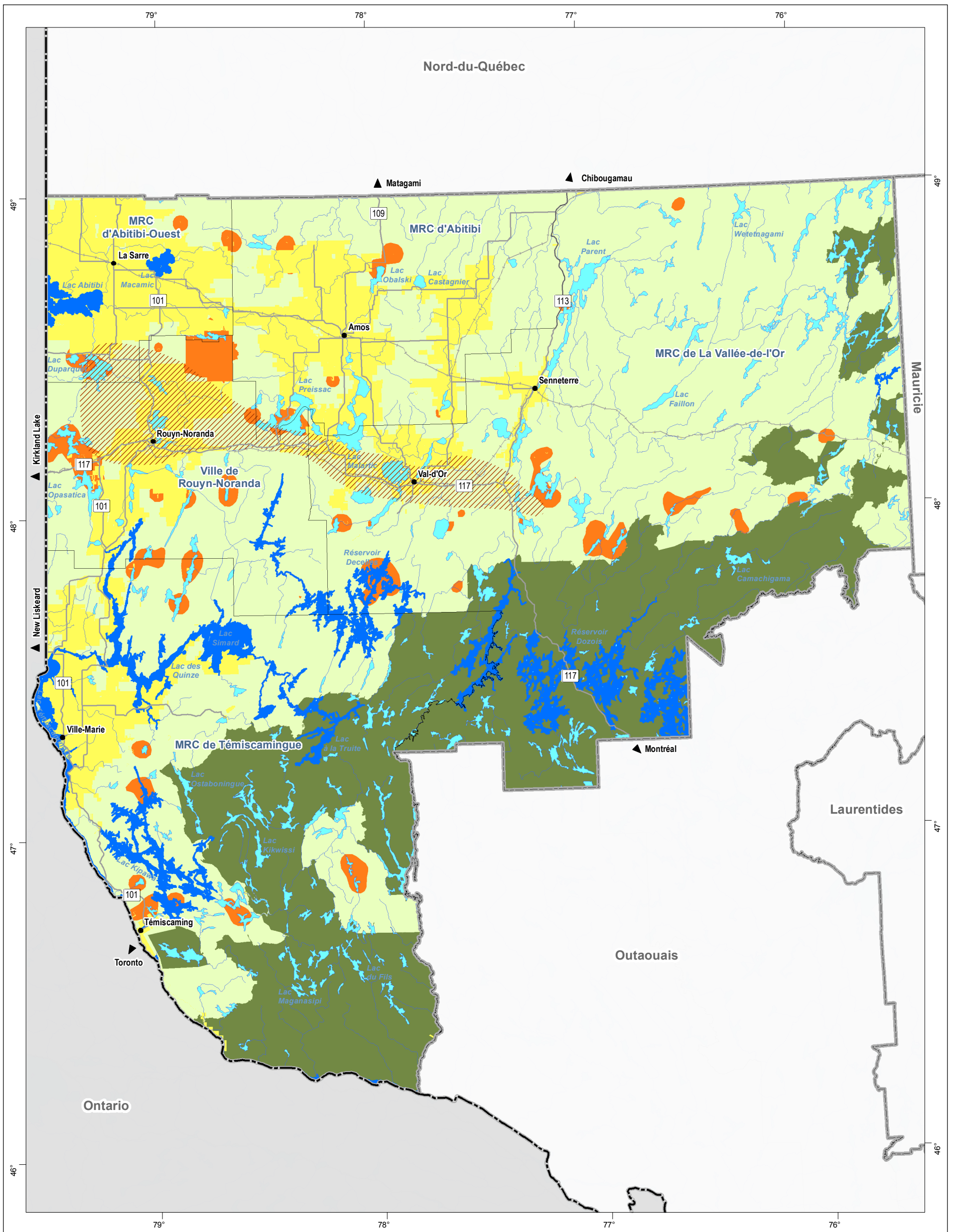
<sup>52</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, Compilation des registres d'usines forestiers, 2003.

<sup>53</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Québec, Direction de la planification opérationnelle, mars 2004.

<sup>54</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, 2004, Compilation interne à partir de Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH), 1999 et 2002* (pour les données d'emploi sur la foresterie et celles sur l'emploi des usines de transformation du bois de 2002) et de Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les manufactures (EAM), 1999* (pour les données sur l'emploi des usines de transformation du bois de 1999).







# Carte 7 : Caractéristiques économiques

## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



\* Représentation conceptuelle par agrégation de phénomènes homogènes (représentation accentuée pour les concentrations de villégiature sur terres publiques).

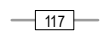


### Activité économique prépondérante \*

-  Minière
-  Récréotouristique
-  Forestière et prélèvement faunique
-  Forestière et prélèvement faunique en territoire structuré
-  Agricole et sylvicole
-  Production hydroélectrique




### Hydrographie

-  Lac, cours d'eau


### Réseau routier

-  Route numérotée (MTQ)
-  Chemin forestier
-  Chemin de fer

### Organisation administrative

-  Ville, localité
-  Municipalité régionale de comté
-  Région

### Frontière

-  Interprovinciale

### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10

0 30 60 km

1 / 1 300 000

### Sources

BDGA 1M MRNFP 2004  
SIGT MRNFP 2006

### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec, 2006

Ressources naturelles  
et Faune

Québec



En 2005, on comptait 43 usines de transformation primaire du bois en Abitibi-Témiscamingue. L'industrie du bois de sciage en regroupait le plus grand nombre, soit 30 scieries. Dans l'industrie du bois de sciage régionale, 22 scieries détiennent un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier<sup>55</sup>.

L'imposition de droits américains de 27,2 % *ad valorem* sur le bois d'œuvre résineux canadien exporté aux États-Unis ainsi que l'appréciation du dollar canadien ont un impact majeur sur la rentabilité des scieries québécoises. Ainsi, plusieurs fermetures temporaires ont déjà eu lieu. De plus, un phénomène de consolidation d'usines est déjà amorcé en région. Ces situations ont provoqué des mises à pied importantes, touchant les nombreuses communautés mono-industrielles qui dépendent de ces activités économiques<sup>56</sup>. Déjà, en 2006, des scieries ont annoncé leur fermeture définitive.

Enfin, malgré les dispositions environnementales prévues au régime forestier québécois, les effets des coupes forestières sur le paysage, la faune, la flore et le régime des eaux demeurent une source de préoccupations de la part des intervenants régionaux et entraînent certains problèmes de cohabitation sur le territoire public. Localement cependant, la conclusion d'ententes particulières entre les intervenants est l'approche prônée puisqu'elle permet de résoudre la plupart des problèmes soulevés. De telles ententes sont courantes en région.

**Une activité minière au cœur du développement de la région**

L'industrie minière est la base du développement économique de l'Abitibi-Témiscamingue. En 2003, la valeur de la production minérale de la région atteignait 619,8 millions de dollars, soit 17 % de l'ensemble du Québec, ce qui la place au deuxième rang au Québec, après le Nord-du-Québec. En 2003, la région a notamment contribué à 69 % de l'or et à 64 % du cuivre produits dans la province. Entre 1994 et 2003, la valeur des expéditions a varié entre 600 et 870 millions de dollars. Cet écart est principalement attribuable à la variation des quantités expédiées et au prix des métaux<sup>57</sup>.

À la fin de 2005, six mines métalliques en activité étaient recensées dans la région, soit cinq mines d'or (Beaufort, Mouska, Doyon, East-Amphi et Sigma-Lamaque) et une mine polymétallique (LaRonde) qui produit du cuivre, du zinc, de l'or et de l'argent.

<sup>55</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de l'industrie des produits forestiers, *Répertoire des usines de transformation primaire du bois, édition 2005*, juin 2005. Ne comprend que les usines ayant une consommation de plus de 2 000 mètres cubes de matière ligneuse non ouvrée (bois rond, copeaux, etc.). Ce nombre comprend également une usine de cogénération, produit de l'électricité en consommant de la matière ligneuse.

<sup>56</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la planification opérationnelle, mars 2004.

<sup>57</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et de l'économie minérale, mars 2004.

Le secteur de l'extraction minière, pétrolière et gazière dans la région comptait, en 2004, 4 500 emplois<sup>58</sup>, dont 1 570 directement reliés aux mines en production. L'emploi dans l'industrie minière régionale représentait, en 2003, 16 % des 13 647 années-personnes dans ce domaine d'activité au Québec, et ce, pour toutes les substances (or, cuivre, zinc, sable et gravier, etc.). Cela n'inclut toutefois pas les emplois reliés aux services, tels que les sociétés de forage<sup>59</sup>.

En 2003, les investissements miniers en Abitibi-Témiscamingue ont atteint un montant de 226,1 millions de dollars, soit 31 % de l'ensemble de ceux effectués au Québec, ce qui place la région au premier rang à cet égard à égalité avec la région du Nord-du-Québec. Ce montant inclut les dépenses d'exploration et de mise en valeur de 66 millions de dollars effectuées en Abitibi-Témiscamingue, qui correspondent à 44 % de l'ensemble de ces dépenses au Québec et qui positionnent la région au deuxième rang québécois après le Nord-du-Québec<sup>60</sup>.

Le niveau d'activité dans l'industrie minière est cyclique et peut varier de façon importante au cours des années. Cette variation est liée aux quantités produites, au prix des métaux et, à moyen et à long termes, au succès des travaux d'exploration visant à renouveler les réserves minérales continuellement épuisées par les activités d'exploitation. La nature cyclique du secteur est principalement observée dans les dépenses d'exploration et de mise en valeur. Ainsi, en 1987, un « boom » de l'exploration minière avait fait en sorte que ces dépenses avaient atteint un montant de plus de 350 millions de dollars dans la région. Par la suite, celles-ci ont baissé jusqu'en 1992 (31,3 millions de dollars), avant de remonter à 81,1 millions de dollars en 1997 et de baisser de nouveau jusqu'en 2000 (28,4 millions de dollars). Depuis cette date, ces dépenses suivent une forte tendance à la hausse et ont atteint un montant de 66,4 millions de dollars en 2003<sup>61</sup>.

Toutefois, la valeur de la production minérale n'est pas affectée de la même façon par ces cycles. En effet, celle-ci a suivi une tendance à la hausse continue entre 1976 (92,8 millions de dollars) et 1995 (863,4 millions de dollars). Depuis cette date, la valeur de la production a baissé d'environ 28 % par rapport au sommet atteint en 1995 pour atteindre 619,8 millions de dollars en 2003<sup>62</sup>. Cette récente tendance à la baisse est surtout liée à la chute du prix de l'or observée depuis le

<sup>58</sup> L'Observatoire *Les portraits de la région, L'économie*, Rouyn-Noranda, mars 2005, selon les données de Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, révisé en février 2005.

<sup>59</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et de l'économie minière, mars 2004.

<sup>60</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et de l'économie minière, mars 2004.

<sup>61</sup> *Ibid.*

<sup>62</sup> *Ibid.*

milieu des années 1990 et qui a entraîné la fermeture de plusieurs mines et des pertes d'emplois.

Depuis le début des années 2000, une certaine reprise des activités minières s'est amorcée, soutenue par la remontée du prix de l'or. En effet, il s'est hissé de son plancher de 252 dollars américains l'once en 1999, pour atteindre les 725 dollars américains l'once en mai 2006. Au cours des prochaines années, les mines Lapa, Goldex et La Ronde II seront mises en exploitation, permettant, pour les deux premières, la création d'environ 350 emplois et le maintien des quelque 650 emplois actuels pour la troisième<sup>63</sup>. Des travaux d'évaluation souterraine ont également été amorcés ou se sont poursuivis aux sites des anciennes mines Kiena et Russian Kid, au site Lac-Herbin et au site Midway (ancienne mine Malartic Goldfields). Toutefois, la région est en compétition avec l'Amérique du Sud, où les gisements à ciel ouvert diminuent les coûts de production et de main-d'œuvre. De plus, les normes environnementales y sont beaucoup moins élevées.

Finalement, l'exploration et l'exploitation minières, par la nature même de leurs activités, ont certains effets sur le territoire public. En effet, l'environnement immédiat et les paysages dans lesquels s'inscrivent les sites miniers mettent en évidence les infrastructures des mines dans le paysage rural, bien que la région soit caractérisée par des opérations minières de nature souterraine, ce qui limite leurs impacts visuels. Les parcs à résidus miniers et les terrains d'exploitation minière couvrent une superficie de 4 500 kilomètres carrés. Cette superficie ne représente que 6,9 % de celle du territoire de la région<sup>64</sup>, mais la cohabitation des usages y est réduite. Toutefois, depuis 1995, les nouvelles dispositions de la Loi sur les mines en matière de restauration de sites miniers font en sorte que les impacts éventuels des infrastructures minières et des parcs à résidus miniers sur le territoire public ne devraient y avoir qu'une influence locale et temporaire<sup>65</sup>. Cependant, la problématique des parcs « orphelins » demeure et peut constituer une contrainte de gestion territoriale, tant en matière de réhabilitation des sites qu'en matière d'intervention en cas de contamination (drainage acide dans les cours d'eau, contamination des sols et de la nappe phréatique)<sup>66</sup>. À cet effet, en avril 2005, le Ministère a conclu une entente avec Falconbridge Ltée afin de restaurer le site minier Normétal dont les résidus sont générateurs de drainage minier acide. Les travaux de restauration, qui représentent un investissement de 18 millions de dollars, se sont poursuivis en 2006. De plus, en juillet 2006, le Ministère a annoncé que le gouvernement entreprendra les travaux de restauration des sites miniers abandonnés

<sup>63</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, *Bilan et faits saillants de l'industrie minière du Québec en 2005*, Site internet du MRNF.

<sup>64</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et de l'économie minière, mars 2004.

<sup>65</sup> *Ibid.*

<sup>66</sup> Ministère de l'Environnement du Québec, *Portrait industriel de l'eau*, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/08-abitibi\(suite\).htm#6](http://www.menv.gouv.qc.ca/eau/regions/region08/08-abitibi(suite).htm#6).

Manitou (secteur de Val-d'Or) et Aldermac (secteur de Rouyn-Noranda – quartier Arntfield)<sup>67</sup>.

**Un potentiel de développement agricole sous-utilisé**

Les activités agricoles ont généré 87,8 millions de dollars de revenus en 2001, soit une hausse de près de 10 % par rapport à l'an 2000. Avec ses 810 fermes couvrant 2 025 kilomètres carrés, l'Abitibi-Témiscamingue compte 2,5 % des entreprises agricoles du Québec<sup>68</sup> (voir tableau 5).

**TABLEAU 5  
PORTRAIT DE L'AGRICULTURE EN 2002**

L'agriculture	Abitibi-Témiscamingue	Région/Québec
Entreprises (fermes)	810,0	2,5 %
Emplois (en 2004)*	1 000,0	2,0 %
Revenus totaux* ('000 000 \$)	87,8	1,3 %
PIB ('000 000 \$ de 1997)	4,0	1,0 %

Source : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Portrait bioalimentaire régional de l'Abitibi-Témiscamingue, 2001.

\* L'Observatoire Les portraits de la région, L'économie, Rouyn-Noranda, mars 2005, selon les données de Statistique Canada, Enquête sur la population active, révisé en février 2005.

\*\* Gouvernement du Québec, *Investir au Québec (Abitibi-Témiscamingue)*, 2003.

Malgré les facteurs limitatifs connus comme la longueur de saison de croissance écourtée et l'éloignement des marchés de consommation québécois, la région possède certaines conditions favorables à la production agricole. En effet, le prix des terres concurrentiel (50 fois moindre que dans la région de la Montérégie<sup>69</sup>), la proximité des marchés ontariens et américains, les terres arables de très bonne qualité, le climat propice pour les productions animales et certaines productions horticoles et céréalières, ainsi que le potentiel important des sols pour la culture biologique (ex. : hivers froids tuant les parasites d'où un besoin moindre en pesticide) constituent des atouts majeurs pour le développement de cette activité.

La production animale compte pour 81 % des entreprises agricoles, soit bovine (43 %), laitière (26 %), ovine (7 %), en plus des productions marginales telles que les cervidés, sangliers, bisons, ratites et le bœuf à l'herbe. On cultive donc la terre principalement pour nourrir le bétail. Ainsi, le fourrage représente une forte proportion des superficies

<sup>67</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Service à la clientèle de l'exploration et du marketing, Rouyn-Noranda, 2006.

<sup>68</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Portrait bioalimentaire régional de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2001, adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca/conferences/abitibi2.pdf>.

<sup>69</sup> Karine MAYRAND, « Les terres d'ici font saliver des agriculteurs du sud du Québec », *La Frontière*, Rouyn-Noranda, 27 août 2003.

cultivées. Dans une moindre mesure, les superficies en orge et en avoine sont les plus vastes en matière de production céréalière.

Par ailleurs, la région est reconnue pour ses productions bovines (veau d'embouche) et ovine ainsi que pour la qualité de son fourrage. Le développement de nouveaux créneaux, tels que le bœuf à l'herbe, une production biologique qui requiert de vastes étendues de pâturage, pourrait solliciter les terres publiques. Il est à noter que la superficie occupée par les entreprises agricoles couvre seulement 3 % du territoire régional, alors que le zonage agricole en couvre environ 10 %<sup>70</sup>.

Finalement, mentionnons que l'héritage de terres argileuses laissées par le retrait du lac proglaciaire Barlow-Ojibway représente aujourd'hui une des plus grandes réserves de sols arables inexploités en Amérique du Nord<sup>71</sup>. Une bonne partie de ce potentiel se trouve en territoire public, mais sa disponibilité n'est pas acquise pour autant puisqu'il est également sollicité pour d'autres activités (exploitation forestière, récréotourisme, aires protégées, etc.).

**Le  
récréotourisme :  
un secteur  
contribuant à la  
diversité  
économique**

Le récréotourisme est une activité économique relativement récente en Abitibi-Témiscamingue. Elle est cependant importante, car elle peut permettre de réduire l'impact des soubresauts des activités économiques traditionnelles (forestières, minières, agricoles). En effet, de façon générale, les touristes se logent, se restaurent, se déplacent, fréquentent des attractions, bref ils consomment. En région, leurs activités ont généré des retombées économiques de 154 millions de dollars en 2002<sup>72</sup>. Les principales retombées économiques régionales associées au récréotourisme sont issues du prélèvement faunique, de la motoneige et de la villégiature.

Le prélèvement faunique (la chasse et la pêche sportive) génère des retombées économiques non négligeables en région, soit plus de 50 millions de dollars en 1999 (voir le tableau 6). Toutefois, ce montant représente une baisse considérable de 16 % depuis 1996. Cette baisse serait attribuable à plusieurs facteurs, dont le problème de la relève (les jeunes sont de moins en moins nombreux à s'intéresser à la chasse et à la pêche, préférant pratiquer d'autres activités récréatives) et celui du désintéressement des adeptes actuels (vieillesse de la population, intérêt pour d'autres activités, etc.).

<sup>70</sup> Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Rapport annuel 2002-2003*, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec, mai 2003, p. 5.

<sup>71</sup> *Ibid*, p. 6.

<sup>72</sup> Gestion J.-P. Corbeil / ADEC, *Analyse des impacts économiques de l'industrie touristique en Abitibi-Témiscamingue*, janvier 2004, mandaté par l'Association touristique régionale. Résultats présentés lors du colloque de l'industrie touristique, Centre des congrès, Rouyn-Noranda, 15 janvier 2004.

**TABLEAU 6  
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES TERRITOIRES FAUNIQUES EN 1999**

Territoire faunique ou autre	Chasse à l'orignal \$	Chasse à l'ours noir \$	Chasse aux petits gibiers \$	Pêche sportive \$	Total \$	%
Parc national	s. o.	s. o.	s. o.	28 000	<b>28 000</b>	0,1
Pourvoiries SDE	548 000	1 123 000	2 000	8 188 000	<b>9 861 000</b>	19,7
Pourvoiries ADE	508 000	64 000	10 000	1 971 000	<b>2 553 000</b>	5,1
Réserve faunique	9 000	s. o.	s. o.	934 000	<b>943 000</b>	1,9
Territoire libre	10 839 000	78 000	2 714 000	18 127 000	<b>31 758 000</b>	63,4
Zecs	1 145 000	59 000	375 000	3 346 000	<b>4 925 000</b>	9,8
<b>Total</b>	<b>13 049 000</b>	<b>1 324 000</b>	<b>3 101 000</b>	<b>32 594 000</b>	<b>50 068 000</b>	<b>100,0</b>
%	26,1	2,6	6,2	65,1	100,0	

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques*, avril 2002.

La pêche sportive génère presque deux fois plus de retombées économiques (32,6 millions de dollars) que la chasse (17,5 millions de dollars), tel que démontré par le tableau 7<sup>73</sup>. Notons que 83 % des adeptes de la chasse et de la pêche (résidents et non-résidents) préfèrent généralement pratiquer leur activité en territoire libre. Ce dernier concentre en effet à lui seul près des deux tiers des retombées économiques de ces activités. Comme les pourvoiries sans droits exclusifs opèrent sur le territoire libre également, cette proportion des retombées attribuables au territoire libre grimpe à plus de 80 %. L'intérêt marqué pour le territoire libre est surtout attribuable à sa proximité des agglomérations, sa gratuité ainsi qu'à la présence de nombreux abris sommaires et pourvoiries sans droits exclusifs. Elle est aussi attribuable à l'opportunité d'y réaliser une expérience de chasse ou de pêche intéressante parce qu'on y trouve tout de même du gibier et du poisson en bonne quantité.

Les résidents préfèrent, et de loin, la chasse à l'orignal qui génère des retombées économiques de 11,9 millions de dollars. L'ours noir, pour sa part, est particulièrement recherché par les chasseurs non résidents de la région, notamment par les Américains, occasionnant des retombées économiques de plus de 1,2 million de dollars. Les non-résidents doivent obligatoirement retenir les services d'un pourvoyeur pour la chasse à l'ours noir et à la bécasse, et ce, uniquement à l'intérieur du territoire libre. Cette obligation n'existe pas pour les zecs, les pourvoiries avec droits exclusifs et la réserve faunique. L'ours noir est un gibier qui revêt une importance économique significative pour les activités des pourvoiries sans droits exclusifs et pour certaines zecs.

<sup>73</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p.

**TABLEAU 7  
RETOMBÉES ÉCONOMIQUES PAR ESPÈCE FAUNIQUE**

Année	Espèce (\$)	Résident (\$)	Non-résident (\$)	Sous-total (\$)	%
1996	Orignal	14 500 000	1 200 000	15 700 000	26,4
	Ours noir	400 000	816 000	1 216 000	2,0
	Petit gibier	2 961 000	52 000	3 013 000	5,1
	Pêche	24 507 000	15 128 000	39 635 000	66,5
	<b>Total</b>	<b>42 368 000</b>	<b>17 196 000</b>	<b>59 564 000</b>	100,0
	%	71,1	28,9	100,0	
1999	Orignal	11 900 000	1 000 000	12 900 000	25,8
	Ours noir	112 000	1 212 000	1 324 000	2,6
	Petit gibier	3 071 000	28 000	3 099 000	6,2
	Pêche	20 724 000	12 015 000	32 739 000	65,4
	<b>Total</b>	<b>35 807 000</b>	<b>14 255 000</b>	<b>50 062 000</b>	100,0
	%	71,5	28,5	100,0	
Variation		<b>-15,5 %</b>	<b>-17,1 %</b>	<b>-16,0 %</b>	

Source : Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques*, avril 2002.

Depuis 1999, une baisse globale des retombées économiques de la chasse et de la pêche est observée. Les causes de cette baisse, directement liées au déclin général de la fréquentation des activités de chasse et de pêche, sont multiples : diminution et vieillissement de la population, manque de relève, etc. Toutefois, de façon spécifique, les retombées générées par les résidents pour le petit gibier et celles générées par les non-résidents pour l'ours noir sont à la hausse. Les modifications de la pratique de ces activités sont susceptibles de se répercuter sur la demande pour le territoire public (ex. : moins de demandes de camps de chasse privé, plus de demandes pour des camps de pourvoirie, etc.).

La villégiature génère, quant à elle, une activité économique locale significative. Le tableau 8 montre que les 6 527 chalets présents sur les territoires public et privé de l'Abitibi-Témiscamingue, dont la valeur moyenne est de 22 990 \$, représentent une valeur immobilière de 150 millions de dollars. C'est dans la MRC de Témiscamingue que l'on trouve le plus grand nombre de chalets (2 140) ainsi que la plus haute valeur moyenne (28 239 \$). Ce nombre élevé de chalets est dû à la présence de nombreux plans d'eau ainsi qu'à un vaste territoire accessible. À l'opposé, dans la MRC d'Abitibi-Ouest, on ne compte que 716 chalets ayant une valeur moyenne de 17 954 \$ (voir tableau 8). Cependant, dans ce cas, le territoire plus restreint, fortement privé et comptant peu de lacs, limite la possibilité d'y développer la villégiature.

**TABLEAU 8**  
**VALEUR IMMOBILIÈRE DE LA VILLÉGIATURE**

<b>MRC</b>	<b>Nombre de chalets</b>	<b>Valeur des chalets (\$)</b>
Abitibi	1 118	29 833 830
Moyenne		26 685
Abitibi-Ouest	716	12 855 064
Moyenne		17 954
La Vallée-de-l'Or	1 204	22 058 484
Moyenne		18 321
Rouyn-Noranda	1 349	24 875 560
Moyenne		18 440
Témiscamingue	2 140	60 431 460
Moyenne		28 239
<b>Total régional</b>	<b>6 527</b>	<b>150 055 730</b>
<b>Moyenne régionale</b>		<b>22 990</b>

Source : Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, 2003.

Si on tient compte seulement de la villégiature sur le territoire public, les 1 896 chalets érigés sur des terrains sous bail représentent des investissements de plus de 45,3 millions de dollars. Ils se répartissent ainsi : 31,5 millions de dollars pour les 1 430 baux situés en territoire municipalisé (valeur moyenne d'un chalet de 22 028 \$) et 13,8 millions de dollars pour les 466 baux situés en territoire non organisé (valeur moyenne d'un chalet de 29 518 \$)<sup>74</sup>. De plus, on évalue à partir des résultats d'une étude effectuée en Outaouais à 12,5 millions de dollars la valeur des dépenses récurrentes des 1 896 villégiateurs sous bail sur le territoire public régional<sup>75</sup>.

En 2004, la région comptait 6 058 abris sommaires, ce qui représente une augmentation de 17,2 % par rapport à 1993. Ceux-ci comptent ainsi pour 76,1 % du total des baux de villégiature en région<sup>76</sup>. La concentration de ces emplacements est deux fois plus élevée dans le territoire de la ville de Rouyn-Noranda que dans l'ensemble de la région. Par ailleurs, les concentrations sont plus faibles à l'est du territoire et quasiment nulles dans les territoires fauniques structurés (dans ces derniers les possibilités d'implantation sont restreintes). Cette répartition est fortement tributaire de l'accessibilité au territoire.

La valeur des dépenses récurrentes associées aux abris sommaires, particulièrement les dépenses d'entretien et de rénovation, s'établissait,

<sup>74</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de la gestion du territoire public, Système de Gestion des droits fonciers, juillet 2004 (pour le nombre de baux). Ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, Sommaire des rôles d'évaluation municipale 2003 (pour les valeurs moyennes).

<sup>75</sup> Valeur des dépenses établie à 6 570 dollars par chalet annuellement et à 776 dollars par abri sommaire, actualisée en octobre 2003, à l'aide de la feuille de calcul de l'inflation de la Banque du Canada de données tirées de : Société d'aide au développement des collectivités de la Vallée-de-la-Gatineau, *Enquête auprès des villégiateurs de la Vallée-de-la-Gatineau*, septembre 1998.

<sup>76</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Bilan du Plan régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (PRDV)*, Rouyn-Noranda, mai 2001, 25 p.

en 2003, à 776 \$ par abri sommaire<sup>77</sup>, ce qui représente des retombées économiques pour la région d'environ 4,7 millions de dollars. La possibilité d'obtenir ce mode d'hébergement sur le territoire public est un élément important de la popularité de la chasse à l'original en Abitibi-Témiscamingue. L'utilisation de ces abris sommaires contribue aux importantes retombées économiques de la chasse, mais également, dans une moindre mesure, à celles de la pêche.

Enfin, la motoneige constitue une activité qui génère 37,6 millions de dollars de retombées économiques, dont 4,4 millions de dollars proviennent de touristes de l'extérieur de la région. La majorité des dépenses est attribuée à la vente de motoneiges (13,5 millions de dollars), à l'hébergement et à la restauration (7,7 millions de dollars), à l'essence (5,8 millions de dollars) et à diverses autres dépenses récréatives saisonnières (9,5 millions de dollars). À eux seuls, les motoneigistes de l'extérieur de la région dépensent 2,2 millions de dollars en hébergement et restauration, et 1,4 million de dollars en essence. Ils sont 6 400 à provenir de l'extérieur de la région, dont 4 900 de l'extérieur de la province (Ontario, États-Unis, Europe)<sup>78</sup>. Le territoire public joue un rôle majeur dans la pratique de la motoneige en supportant une grande partie du réseau de sentiers et en conférant une certaine stabilité aux droits associés. Cette stabilité contribue à assurer une sécurité aux investissements des clubs de motoneige contrairement à la situation qui prévaut en terres privées.

**Une contribution au potentiel hydroélectrique du Québec**

La région contribue à la production énergétique québécoise par la présence de huit centrales hydroélectriques (dont cinq sont des centrales d'Hydro-Québec) et d'une centrale thermique (appartenant à Hydro-Québec) qui représentent une puissance installée de 628 mégawatts (1,8 % de la puissance installée du Québec<sup>79</sup>). La présence de nombreux grands réservoirs dans le bassin de la rivière des Outaouais caractérise la partie sud de la région. Ces réservoirs font également l'objet d'une utilisation récréotouristique importante pour la pêche et, pour plusieurs d'entre eux, pour la villégiature.

Une des particularités de la région réside dans la présence à Rouyn-Noranda du centre névralgique de gestion de la production hydroélectrique du réseau de transport venant de l'ouest de la Baie-James. Ce centre de téléconduite gère à distance la demande d'électricité pour le sud du Québec.

**Une eau de classe internationale**

L'eau souterraine est maintenant considérée comme une ressource de premier plan, notamment pour l'embouteillage dont la demande, sur les

<sup>77</sup> Voir note 75.

<sup>78</sup> DEVAMCO, *Développement du produit touristique de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, septembre 1999, 95 p.

<sup>79</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction des politiques et des technologies de l'énergie, *L'énergie au Québec, édition 2002*, 2003.

marchés mondiaux, est en croissance constante. Avec ses nombreux eskers produisant une eau d'une qualité remarquable, l'Abitibi-Témiscamingue bénéficie d'une ressource susceptible de susciter des investissements majeurs et des retombées économiques importantes. Les villes d'Amos et de Senneterre ont reçu le prix Berkeley Springs International Water Tasting Awards respectivement en 2001 et 2002, pour la qualité exceptionnelle de leur eau. Cette ressource régionale, très présente en territoire public, demeure toutefois fragile, car elle est susceptible d'être affectée par une contamination des eskers. La protection de ces derniers constitue conséquemment un défi de gestion qui nécessite la collaboration de l'ensemble des utilisateurs du territoire et des ressources.

Enfin, l'eau constitue un élément incontournable de l'activité récréotouristique régionale, comme en fait foi l'éventail des activités nautiques qui se pratiquent en région (pêche, canot, kayak, voile, bateau de plaisance, etc.). À titre d'exemple, la région compte un peu plus de 4 000 kilomètres de rivières canotables, pratiquement toutes situées en territoire public, attirant chaque année son lot d'adeptes. Le maintien du caractère naturel des sites est un élément essentiel à la pratique des activités nautiques et c'est pourquoi les défis d'harmonisation des usages sur le territoire sont de taille là aussi, particulièrement en bordure des plans d'eau.

#### 4.1.3 Perspectives de développement

##### **Des créneaux qui sollicitent le territoire public**

La région a identifié quatre principaux créneaux d'excellence à développer à partir des potentiels régionaux<sup>80</sup>. Elle cherche ainsi à assumer un rôle de leader à l'échelle nationale et internationale dans deux créneaux, soit les *techno-mines souterraines* et les *systèmes de construction en bois*. Le créneau en émergence (de moyen à long terme) identifié pour la région est le *bœuf à l'herbe*. La *valorisation des ressources hydriques*, dont le potentiel de développement n'a pas encore été défini, sera plutôt un créneau en évaluation.

L'expertise minière de divers niveaux ainsi que la recherche effectuée font de la région l'un des leaders mondiaux en la matière. L'exportation des technologies liées aux activités minières représente un potentiel à explorer<sup>81</sup>. À cet effet, le créneau des *techno-mines souterraines* se caractérise par la création d'une filière forte et compétitive tant au Québec qu'à l'extérieur de la province. Le territoire public devrait être appelé à soutenir le développement de ce créneau. Depuis février 2005 un organisme, MISA (Mines, Innovations, Solutions, Applications), a été

<sup>80</sup> Ministère des Régions, *Entente Accord Abitibi*, 2002, adresse URL : [http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/article.asp?menu1ID=18&menu2ID=256&lblMenu1=Abitibi%20T%20E9miscamingue&lblMenu2=ACCORD&article\\_id=794](http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/article.asp?menu1ID=18&menu2ID=256&lblMenu1=Abitibi%20T%20E9miscamingue&lblMenu2=ACCORD&article_id=794).

<sup>81</sup> *Ibid.*

créé. Il est voué au développement de ce créneau d'excellence (*techno-mines souterraines*).

L'imposition de droits américains de 27,2 % *ad valorem* sur le bois d'œuvre résineux canadien exporté aux États-Unis et l'appréciation du dollar canadien ont un impact majeur sur la rentabilité des scieries québécoises<sup>82</sup>. De plus, la possibilité forestière devrait décroître dans les années à venir, ce qui pourrait avoir des répercussions sur quelques usines en région. Toutefois, le créneau des *systèmes de construction en bois* pourrait permettre à la région de se positionner dans divers marchés. Ce créneau se caractérise par la convergence des sous-secteurs du bois d'ingénierie, des panneaux, des systèmes préfabriqués ainsi que du bois d'œuvre pour en faire une filière bien structurée et complète.

Le *bœuf à l'herbe* (ou bœuf naturel) a été identifié comme un créneau d'excellence en émergence qui permettra de renforcer davantage la production de bœuf déjà reconnue pour la région. Ce produit niche, en plus de répondre aux nouvelles tendances de consommation telles que manger sainement et manger « biologique », est créateur d'emplois pour la région. Plusieurs marchés potentiels ont été identifiés pour ce produit, dont celui du Nord-Est ontarien. Il est envisageable que les terres publiques soient sollicitées parce qu'elles sont situées à proximité du territoire agricole privé, où les terres sont moins disponibles pour de tels élevages.

Dans une étude portant sur la certification biologique de l'Abitibi-Témiscamingue, l'organisme *Solidarité rurale* recommande de concentrer ce type de culture dans les secteurs du triangle Amos-Senneterre-Val-d'Or et dans le secteur est du Témiscamingue. Comme il s'agit de cultures extensives nécessitant de grandes superficies, les terres publiques pourraient être appelées à contribuer à la réalisation de projets et incidemment à la revitalisation des communautés concernées. Déjà, la région regroupe 11 des quelque 700 entreprises biologiques québécoises (1,6 %) détenant une certification biologique. Treize autres entreprises sont en voie d'obtenir une certification biologique, ce qui permettra de doubler leur nombre en région<sup>83</sup>. Le développement de l'agriculture biologique présente des perspectives favorables en raison des facteurs biophysiques (sols, climat et eau), historiques (jeunesse de la région et pratiques agricoles extensives) et économiques. Malgré l'insuffisance de l'appui technique et financier, l'intérêt parfois mitigé qu'elle suscite et la faiblesse du marché régional,

---

<sup>82</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la planification opérationnelle, mars 2004.

<sup>83</sup> Robert ROBITAILLE, *Une forme d'agriculture en émergence en région*, Bio-bulle (n° 37), juin 2002.

qui en constitue la principale limite, l'agriculture biologique représente une avenue de développement intéressante<sup>84</sup>.

Le créneau de *valorisation des ressources hydriques* implique une évaluation du potentiel de mise en valeur de l'eau associée aux eskers de la région. Le marché de l'eau embouteillée fait l'objet d'une croissance évaluée à 8 % pour les cinq premières années en Amérique du Nord. Des projets de captage d'eau émergent ainsi en région et visent l'exploitation de la ressource hydrique, et ce, essentiellement en territoire public.

## 4.2 Droits et statuts de la dimension économique

Au 17 septembre 2004, 29 usines de transformation du bois de la région détenaient un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier, soit 22 usines de sciage, une usine de poteaux, 2 usines de panneaux, 3 usines de déroulage et une usine de pâte et papier<sup>85</sup>. On comptait, de plus, 22 bénéficiaires de convention d'aménagement forestier. Ces contrats et conventions couvrent une superficie respective de 47 055 kilomètres carrés et de 2 689 kilomètres carrés, ce qui correspond à 77 % de la superficie du territoire régional (voir carte 8)<sup>86</sup>. Au cours de la même année, le volume de bois attribué par les contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestiers et les conventions d'aménagement forestier était de 4,85 millions de mètres cubes, soit 13,9 % du volume de bois alloué au Québec<sup>87</sup>.

De nombreux droits miniers sont délivrés en Abitibi-Témiscamingue, principalement dans l'axe Rouyn-Noranda-Val-d'Or en raison de la présence de la faille Cadillac (voir tableau 9). On trouve donc dans ce secteur la plupart des claims miniers datant de plus de dix ans qui témoignent de l'activité minière de la région. Par ailleurs, l'industrie minière utilise l'eau dans ses procédés de production et l'entrepose avec le minerai non exploitable en périphérie des sites miniers, créant de vastes sites de résidus. Ainsi, 67 baux sont accordés pour des parcs à résidus miniers. En plus de ces parcs, on trouve des haldes et des bassins d'eaux usées totalisant environ 300 sites<sup>88</sup>.

<sup>84</sup> René BÉLANGER, *L'étude qui a fait du bruit*, Bio-bulle (n° 37), juin 2002, p. 3 à 5.

<sup>85</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, *Compilation interne des usines de transformations primaires du bois*, 17 septembre 2004. Il est à noter que 6 autres usines, localisées hors de la région, détiennent également un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier en Abitibi-Témiscamingue.

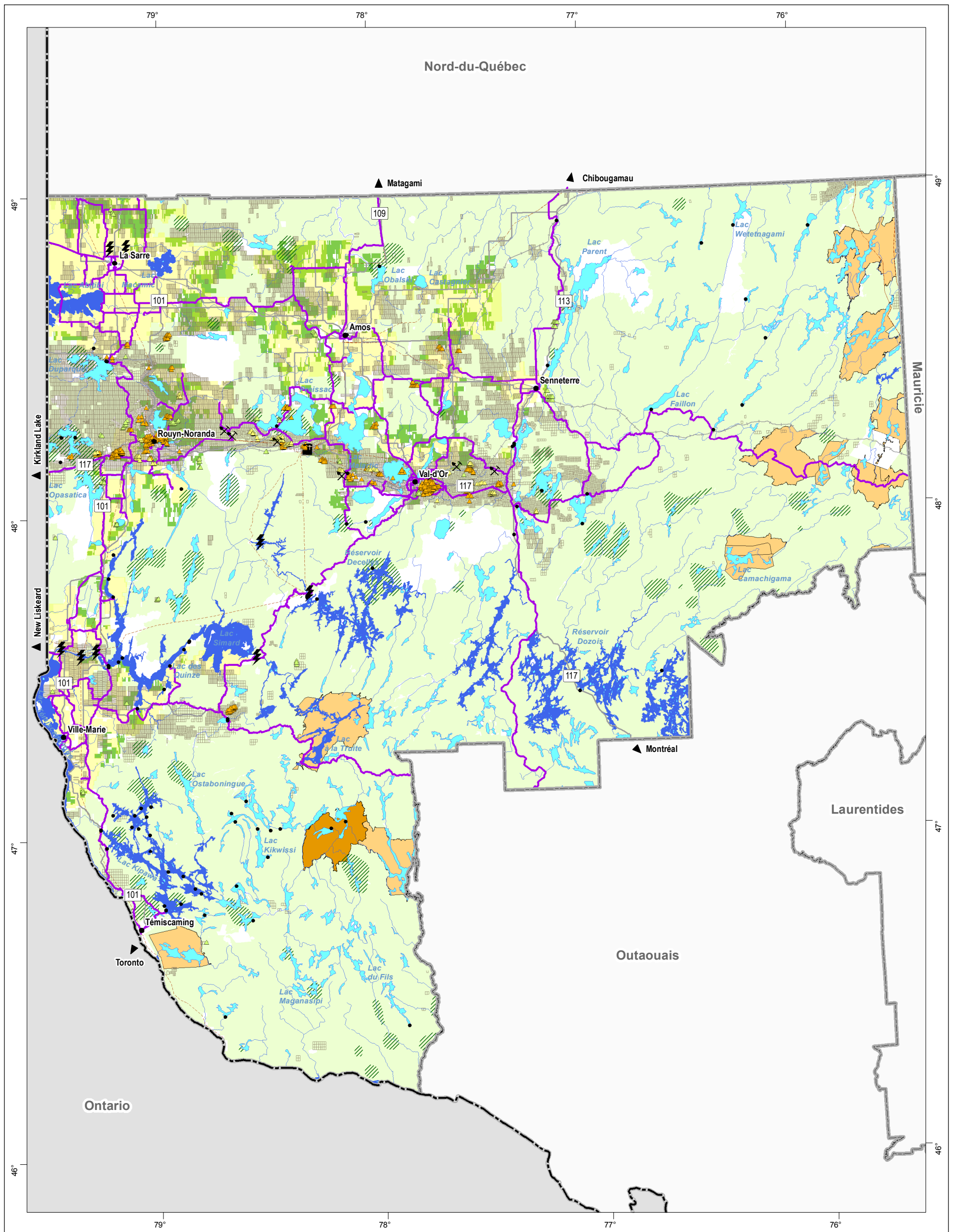
<sup>86</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la planification opérationnelle, Québec, mars 2004.

<sup>87</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Ressources et industries forestières, Portrait statistique*, 2003, adresse URL : [www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait).

<sup>88</sup> Renée NOLET, *Échec aux résidus miniers acides*, Convergence (vol. 4, n° 4), avril 2002.

# Carte 8 : Droits et statuts économiques

## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



### Droit forestier

- Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF)
- Convention d'aménagement forestier (CvAF)

### Droit minier

- Mine en production
- Bail d'exploitation de sable et gravier
- Bail minier
- Concession minière
- Claim minier

### Droit récréotouristique

- Pourvoirie sans droits exclusifs
- Sentier de motoneige (Trans-Québec)
- Concentration de villégiature sur terres publiques (chalets)
- Pourvoirie avec droits exclusifs

### Statut récréotouristique

- Terre désignée pour le développement de la pourvoirie à droits exclusifs

### Statut agricole

- Zone agricole permanente

### Hydrographie

- Centrale hydroélectrique
- Centrale électrique au gaz
- Ligne de transport d'énergie
- Force hydraulique

### Organisation administrative

- Ville, localité
- Région

### Frontière

- Interprovinciale

### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10

0 25 50 km

1 / 1 300 000

### Sources

BDGA 1M MRNFP 2004  
SIGT MRNFP 2006

### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec, 2006

Ressources naturelles  
et Faune

Québec



**TABLEAU 9  
DROITS MINIERS EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Type de droits	Nombre	Superficie (km <sup>2</sup> ) <sup>1</sup>
Bail d'exploitation de substance minérale de surface	130	24
Bail minier	152	32
Concession minière	613	148
Claim minier	26 549	7 213
<b>Total</b>	<b>27 444</b>	<b>7 417</b>

<sup>1</sup> : Superficie estimée par traitement géomatique.

Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Secteur des mines, Données du système GESTIM, mars 2004.

Le territoire public recèle de nombreux droits de passage permettant le développement d'infrastructures récréotouristiques telles que sentiers de motoneige, sentiers de vélo, de ski de fond, etc. Au total, ce sont environ 4 700 kilomètres de sentiers qui se trouvent en territoire public, soit environ 27 % du total québécois à ce chapitre<sup>89</sup>. Dans plusieurs cas, les droits de passage délivrés sur le territoire public permettent de relier des sentiers situés sur des terres privées.

Les territoires fauniques structurés contribuent aussi à l'économie régionale par la pratique d'activités récréotouristiques telles que la chasse, la pêche, les activités de plein air, etc. Sur le plan commercial, on trouve sur le territoire public 10 pourvoiries avec droits exclusifs (d'une superficie totale de 2 476 kilomètres carrés) et 90 pourvoiries sans droits exclusifs<sup>90</sup>.

De plus, un territoire est désigné pour la création d'une nouvelle pourvoirie avec droits exclusifs. Il est situé au Témiscamingue et couvre une superficie de 316 kilomètres carrés.

La villégiature se répartit surtout en périphérie des principaux noyaux urbains, dans les parties les plus accessibles du territoire. En juillet 2004, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune gérait 1 896 baux de villégiature (chalets) sur le territoire public, ce qui représente environ le tiers de l'ensemble des chalets de la région<sup>91</sup>. Il faut toutefois considérer que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune procède aussi à la vente de terrains de villégiature, ce qui ajoute à l'importance de la contribution du territoire public à ce type de

<sup>89</sup> Ministère des Ressources naturelles, *Les sentiers récréatifs sur les terres du domaine de l'État, Orientations de développement du secteur du territoire*, Québec, mai 2002, 56 p.

<sup>90</sup> Société de la faune et des parcs du Québec, *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p.

<sup>91</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction régionale de la gestion du territoire public, compilation interne GDF, juillet 2004.

développement. En permettant l'implantation de la villégiature, le territoire public contribue au développement de l'économie régionale pour deux raisons : d'une part, les investissements générés par le fait d'ériger et de maintenir un bâtiment, et d'autre part, les dépenses encourues pour la pratique des activités des villégiateurs.

Enfin, il existe de nombreuses autres utilisations sur le territoire public qui ont une incidence économique et nécessitent un droit : des utilisations agricoles (ex. : 2,62 kilomètres carrés de bleuetières; 105 érablières couvrant un territoire de 9,32 kilomètres carrés) aux utilisations industrielles et commerciales (ex. : sites d'entreposage, usines de fabrication de béton, etc.).

### **4.3 Synthèse de la dimension économique**

Les utilisations économiques du territoire public sont multiples et se superposent. En observant leur répartition spatiale, il est possible d'en dégager les grandes tendances. On remarque ainsi des chevauchements dans les utilisations économiques du territoire, principalement dans la partie ouest de la région, suivant l'axe nord-sud.

Les activités d'exploitation minière sont principalement concentrées le long et en bordure de la faille Cadillac, entre Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Trois mines sont situées dans le quartier de Cadillac (ville de Rouyn-Noranda), et deux se trouvent près de Val-d'Or. La dernière mine en production est à Malartic. Bien que l'exploitation forestière y soit présente, c'est l'activité minière qui se démarque dans ces secteurs autant par le nombre d'emplois que par les retombées économiques. La consolidation et le développement de cette industrie, durement éprouvée dans les années 1990, devraient se poursuivre au cours des prochaines années à la suite de la hausse du prix des métaux. En effet, les activités d'exploration et de mise en valeur dans la région ont plus que doublé depuis l'année 2000. Cette tendance devrait se poursuivre, entraînant une augmentation des retombées de ces activités dans l'économie régionale. L'intégration des activités minières dans le paysage de la région constitue toutefois un défi de gestion, particulièrement sur le plan de leur cohabitation avec les activités récréatives.

Telle qu'elle est présentée sur la carte des caractéristiques économiques, l'activité forestière, en importance variable selon les secteurs géographiques, est omniprésente sur le territoire de la région (77 % de sa superficie). Ajoutons que le prélèvement s'effectue aussi en terres privées. L'industrie de la transformation du bois est également alimentée de matière ligneuse provenant de la région du Nord-du-Québec. Malgré le développement de nouveaux créneaux, l'exploitation de la forêt demeure sujette aux soubresauts des marchés, aux impératifs de protection de certains territoires et habitats ainsi qu'à la nécessaire cohabitation avec les autres usagers du milieu forestier, notamment les communautés autochtones et ceux associés au récréotourisme. Les industriels forestiers doivent composer de plus en plus avec ces paramètres dans la réalisation de leurs opérations.

Les activités récréotouristiques s'exercent sur tout le territoire de la région, mais principalement sur le territoire public pour ce qui est des activités de plein air. Elles concernent le prélèvement faunique, les sentiers de tout genre, les abris sommaires, la villégiature, l'hébergement commercial ainsi que les pôles récréotouristiques tels que le Parc national d'Aigüebelle. Le récréotourisme, axé sur la chasse, la pêche et la villégiature, est encore aujourd'hui bien présent en région, comme en fait foi le nombre de baux délivrés sur le territoire public. De plus, il constitue une avenue de développement et de diversification économique intéressante, à même de contribuer à réduire la dépendance de la région envers les fluctuations des marchés internationaux.

Le développement de ces activités demeure toutefois contraint par une population régionale peu nombreuse, en déclin et vieillissante, par l'éloignement de la région des bassins importants de touristes et par diverses contraintes environnementales. De plus, la nécessité de partager le territoire public avec des activités majeures d'exploitation des ressources représente un défi pour certains promoteurs récréotouristiques pour mettre en valeur un potentiel qui demeure, par ailleurs, important. Par contre, un meilleur positionnement de l'industrie touristique régionale permettrait d'amoindrir l'effet de ces contraintes. Il s'agit ici de changer la perception de la région, de stratégies de mise en marché, de promotion.

## 5. Principaux potentiels et projets régionaux liés au territoire public

Au regard de la protection du territoire public, l'organisme « Canards Illimités » a identifié plus de 60 milieux humides d'intérêt ayant un potentiel pour l'aménagement faunique. La réserve écologique projetée du *Ruisseau-Clinchamp* s'ajoutera prochainement aux superficies protégées de la région. Ce projet couvre une superficie de 24,3 kilomètres carrés de territoire dans les limites de la ville de Rouyn-Noranda.

Sur le plan récréotouristique, le milieu régional mise sur cinq produits « porteurs » pour dynamiser l'industrie récréotouristique, soit la *motoneige*, la *chasse* et la *pêche*, les « *circuits* », les *événements* et finalement, l'*aventure* et le *plein air*<sup>92</sup>. Les potentiels de la région à cet égard sont nombreux. La *motoneige* bénéficie de plusieurs atouts en région comme la qualité et la durée de l'enneigement, la qualité et la longueur du réseau des sentiers, les grands espaces et, paradoxalement, le faible achalandage du réseau de sentiers. En matière de *chasse* et *pêche*, ce sont les nombreux plans d'eau, la diversité des espèces fauniques, le grand nombre des territoires fauniques structurés pour leur gestion (zecs, pourvoiries avec droits exclusifs, réserve faunique) et la grande proportion de territoire libre, qui comptent parmi les principaux avantages de la région.

Les *circuits récréotouristiques* sont faiblement développés en Abitibi-Témiscamingue en raison du peu d'attraits touristiques majeurs ou moteurs susceptibles d'attirer de grands volumes de touristes<sup>93</sup>. Pourtant, la région offre un potentiel intéressant à cet égard. En effet, la Route verte, qui est actuellement en cours de réalisation, prendra principalement la forme d'accotements asphaltés ou empruntera d'anciennes emprises de chemin de fer (ex. : le Parc linéaire Rouyn-Taschereau et une partie de la Ligne du mocassin). De plus, la Route des fourrures, désignant le trajet emprunté autrefois par les voyageurs vers la baie d'Hudson en passant par les lacs Témiscamingue, des Quinze, Opasatica, Dasserat, Duparquet et Abitibi représente un potentiel récréotouristique certain pour l'interprétation des sites archéologiques, le tourisme d'aventure et le tourisme d'époque. Enfin, la région profite également de la présence du tronçon de chemin de fer desservi par VIA Rail, entre Senneterre et Montréal. De nombreux amateurs utilisent déjà cette infrastructure, mais elle présente aussi un atout pour la mise en valeur et le développement des activités récréotouristiques dans ce secteur (l'est de Senneterre) où l'accessibilité est limitée. Un autre tronçon, non utilisé, entre

<sup>92</sup> Tourisme Abitibi-Témiscamingue, *Plan stratégique de développement et de marketing, Rapport final*, Rouyn-Noranda, juin 2000.

<sup>93</sup> *Ibid.*

Témiscaming et Mattawa, présente également un potentiel intéressant pour la découverte de l'histoire et des paysages régionaux.

L'*aventure* et le *plein air* constituent un produit fort en région, et à cet égard, l'Abitibi-Témiscamingue regorge de potentiels récréatifs variés. De plus, le caractère fortement public de son territoire constitue un atout de taille pour développer ces potentiels. Par exemple, le réseau de rivières permet la pratique d'activités diversifiées (canot et kayak) offrant des défis pour experts et amateurs. L'hiver, plusieurs lacs sont utilisés pour la pêche blanche, le ski de fond, la raquette et la motoneige. Le marché pour ce produit (*aventure* et *plein air*) semble important, notamment auprès d'une clientèle européenne<sup>94</sup> qui est particulièrement friande des produits à saveur autochtone associés à leurs activités traditionnelles (trappe, traîneau à chiens, canotage, etc.). Certains secteurs présentent des caractéristiques très intéressantes pour le développement d'activités récréatives telles que la marche en forêt, l'interprétation de la nature, et autres. Les sites des collines Kekeko, de la Forêt récréative de Val-d'Or et la Forêt Piché-Lemoyne en sont les principaux (voir carte 9). Le potentiel récréatif de la région peut se combiner avec le potentiel pour le tourisme d'aventure (grands espaces, caractère « nordique » et sauvage de ses paysages, etc.) en offrant des possibilités de développer des *événements* associés au plein air (ex. : de grandes randonnées comme la Traversée du lac Abitibi en ski de fond).

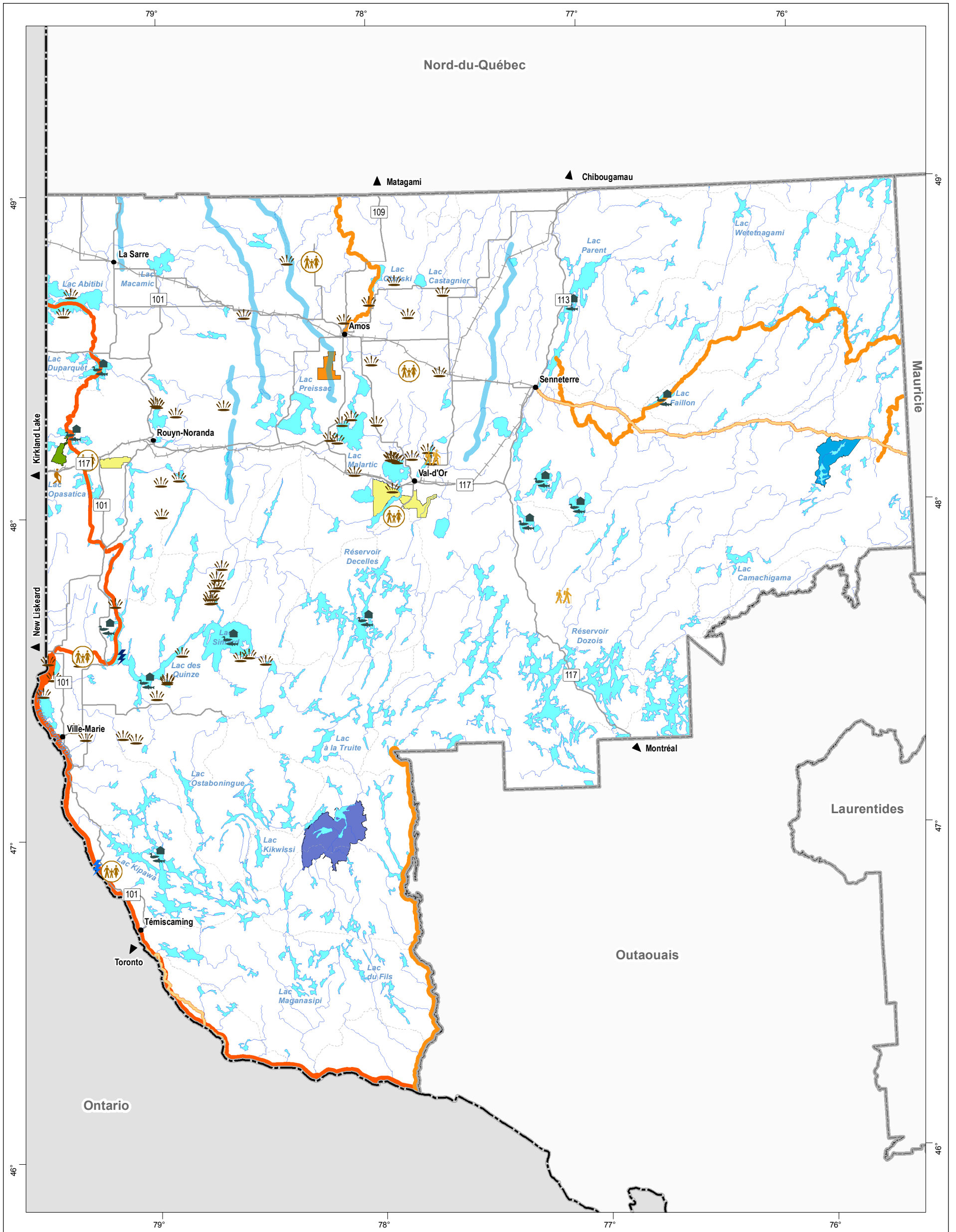
Pour ce qui est de la villégiature et de l'hébergement récréotouristique, la mise en œuvre d'une entente entre le ministère des Ressources naturelles et la Société de la faune et des parcs du Québec a permis d'identifier douze territoires à caractère faunique (voir carte 9). Tous répondent à des critères qui démontrent leur importance du point de vue faunique et touristique pour les communautés environnantes et le développement régional. Parmi les éléments considérés, mentionnons un potentiel faunique important, une activité de pêche notable, la présence de pourvoyeurs ou d'entreprises liées à la mise en valeur de la faune et la présence d'activités fauniques connexes comme l'observation. Des scénarios de développement particuliers pourront être mis en place pour ces territoires en tenant compte des diverses préoccupations des intervenants du milieu. De plus, des projets de développement intéressants pourraient éventuellement y voir le jour, supportés par un consensus des intervenants.

---

<sup>94</sup> Tourisme Abitibi-Témiscamingue, *Plan stratégique de développement et de marketing, Rapport final*, Rouyn-Noranda, juin 2000.

# Carte 9 : Potentiels et projets liés au territoire public

## Portrait territorial de l'Abitibi-Témiscamingue



### Potentiel environnemental

- Milieu humide d'intérêt
- Lac à caractère faunique

### Projet environnemental

- Réserve écologique projetée du ruisseau Clinchamp

### Potentiel social

- Potentiel récréotouristique
- Pôle de développement récréotouristique

- Utilisation récréotouristique du chemin de fer
- Route des fourrures
- Rivière canotable

### Projet social

- Activité récréotouristique
- Autre site de récréation
- Parc hydroïque

### Potentiel économique

- Centrale hydroélectrique
- Agricole (bleuets)

- Esker
- Agrandissement de pourvoirie à droits exclusifs
- Pourvoirie à droits exclusifs

### Projet économique

- Centrale hydroélectrique

### Organisation administrative

- Ville, localité
- Région

- Frontière
- Interprovinciale

### Projection cartographique

Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°  
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 10

0 30 60 km

1 / 1 300 000

### Sources

BDGA 1M MRNFP 2004  
SIGT MRNFP 2006

### Réalisation

Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue  
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune  
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.  
© Gouvernement du Québec, 2006

Ressources naturelles  
et Faune

Québec



Par ailleurs, certains pôles récréotouristiques se précisent en région et on peut envisager que leur développement ou leur consolidation impliquera le territoire public. Ces pôles se composent d'un amalgame de sites récréotouristiques et de concentrations de villégiature (voir carte 9). Ils sont aussi très fréquentés par la population locale.

En région, il existe une aire en territoire public désignée pour l'implantation d'une pourvoirie avec droits exclusifs. La mise en valeur de ce potentiel augmenterait l'offre récréotouristique. De plus, à l'est de Senneterre, une pourvoirie avec droits exclusifs (lac Choiseul) fait l'objet d'un projet d'agrandissement.

Également, l'ornithologie constitue une activité en forte croissance. Cette activité de loisirs est peu développée en Abitibi-Témiscamingue, mais présente un fort potentiel, comme toutes les activités d'interprétation de la nature. En effet, la région, par sa situation géographique, est localisée dans deux importants couloirs migratoires (Nouvelle-Angleterre et Midwest américain), ce qui amène près de 300 espèces d'oiseaux à la survoler. Pour cette raison, de nombreux adeptes d'ornithologie sont susceptibles de s'intéresser à la région.

Finalement, en matière de récréotourisme, la région tire avantage de sa situation géographique et des bassins de population qui se trouvent de l'autre côté des limites régionales. Quatre accès vers l'Ontario permettent d'attirer de nouvelles clientèles pour les produits touristiques régionaux. D'ailleurs, la région a déjà une clientèle friande de grands espaces, de pêche et surtout de chasse à l'ours noir qui provient des états du nord des États-Unis.

Au point de vue de l'économie, la région cherche à implanter davantage d'entreprises de deuxième et troisième transformation de la matière ligneuse et de ses sous-produits, car elles y sont peu développées. En fait, la région se classe au treizième rang des dix-sept régions administratives du Québec quant au nombre d'emplois dans ces secteurs<sup>95</sup>. Toutefois, ce développement doit tenir compte des forces et des faiblesses de la région en la matière.

Les caractéristiques géologiques de la région offrent un potentiel minier important, mais dont la mise en valeur est tributaire de la conjoncture économique mondiale. Par contre, si la hausse observée depuis 2000 dans les dépenses d'exploration se maintient et que la conjoncture économique est favorable (notamment le prix des divers métaux), on pourrait s'attendre à ce que plusieurs projets d'exploitation se concrétisent.

Le potentiel commercial de la ressource hydrique est élevé. Ainsi, de nombreux eskers pourraient être mis en valeur, soit pour l'embouteillage d'eau, soit pour les produits dérivés tels que les

<sup>95</sup> CRIQ, *Répertoire des produits fabriqués au Québec*, 2001.

produits pharmaceutiques, la fabrication de bière ou la pisciculture. Mais la population régionale est de plus en plus préoccupée par la protection de l'eau. Ainsi, un projet de parc hydrique est en préparation dans la municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana. Ce projet comporte trois principaux objectifs, soit la protection (réglementation), la sensibilisation, l'éducation (halte routière avec concept d'interprétation intégré) et le développement récréotouristique (sentier d'interprétation et d'observation), le tout sur le thème de l'eau et de l'esker.

Par ailleurs, un projet de centrale hydroélectrique en région est en cours de réalisation : La Régionale (25,0 mégawatts), à Angliers. Il s'agit d'un investissement de 55 millions de dollars et les retombées économiques générées à la suite des travaux seraient de l'ordre de 165 000 dollars annuellement pour la municipalité. Le réservoir Kipawa, qui présente aussi un potentiel de développement, pourrait recevoir une centrale hydroélectrique (projet Tabaret). Cependant, des difficultés liées à son acceptabilité sociale entraînent le report du projet pour l'instant.

Autre potentiel très présent en région, le bleuet est un petit fruit dont la culture offre des opportunités non négligeables de développement. La bleuetière commerciale actuelle (262 hectares) est établie sur un site qui permettrait une exploitation pouvant atteindre près de 1 000 hectares. De plus, le potentiel situé ailleurs en région, qu'on estime important, demeure mal connu. Le *Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fin une bleuetière*, récemment adopté, pourrait favoriser une meilleure connaissance du potentiel et l'émergence de projets de mise en valeur à cet égard. Par ailleurs, il faut noter que l'expansion de la production acéricole pourrait être intéressante pour la région.

## 6. Synthèse du portrait territorial

L'Abitibi-Témiscamingue est sans contredit une région-ressource contribuant au développement économique du Québec. Le territoire public de la région, qui compte pour 85 % de sa superficie, y joue un rôle clé. Ce sont les caractéristiques environnementales de la région, soit ses composantes physiques (relief, géologie, hydrographie, climat et biologiques (végétation, faune) qui conditionnent l'occupation du territoire par la population et le développement de sa structure économique particulière. La région s'est donc bâtie grâce aux richesses naturelles dont elle regorge, en particulier sur le territoire public.

La forêt, variée et omniprésente en région, a généré par son exploitation traditionnelle une activité économique de taille, mais soumise aux aléas de la conjoncture économique mondiale et aux fluctuations des marchés. De surcroît, l'industrie forestière en région doit composer avec de nombreuses autres activités, comme des développements récréotouristiques, et avec le fait que de vastes territoires sont destinés à devenir des aires protégées. Bien qu'ayant un effet limitatif sur l'exploitation traditionnelle, ces activités et projets peuvent toutefois contribuer à la diversification économique de la région. Conséquemment, en matière de mise en valeur de la forêt, la région mise sur le développement de nouveaux créneaux comme les produits à valeur ajoutée (ex. : les systèmes de construction en bois, un créneau d'excellence où la région est à l'avant-plan) pour consolider le secteur forestier. Cependant, la capacité de transformation des usines étant supérieure aux approvisionnements, les possibilités d'expansion de la première transformation forestière s'en trouvent limitées.

Le sous-sol de la région, riche en minéraux, fait de l'Abitibi-Témiscamingue l'une des plus importantes régions minières du Québec, contribuant notamment à près des trois-quarts de sa production d'or (69 % en 2003)<sup>96</sup>. Le potentiel minier de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas réparti uniformément sur le territoire. Il est tributaire dans une large part par la présence d'une grande faille régionale, la faille Cadillac, qui se trouve dans l'axe Est-Ouest reliant Rouyn-Noranda et Val-d'Or. Aujourd'hui encore, le potentiel économique de cette zone est considérable, ce qui explique l'attribution de nombreux claims miniers. Un autre secteur à fort potentiel se trouve également plus au nord, dans l'axe Est-Ouest reliant La Sarre, Amos et Senneterre. L'intensité de la prospection dans ce secteur est toutefois moins considérable que le long de la faille Cadillac. La hausse actuelle du prix de l'or entraîne une recrudescence des activités minières en région, lesquelles génèrent des retombées économiques majeures tout en ayant des répercussions sur le territoire public et sa gestion. En effet, outre pour les activités minières, une sollicitation accrue du territoire public pour la villégiature et le développement des sentiers

<sup>96</sup> Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction de la politique et de l'économie minière, mars 2004.

récréatifs est notamment envisageable, puisque les salaires élevés payés par l'industrie augmentent les dépenses des ménages pour les loisirs. Même si les activités minières entraînent des défis de concertation importants, les nouvelles règles encadrant ces activités font qu'elles ne devraient dorénavant produire que certains effets locaux et temporaires sur l'environnement (les sites à résidus miniers par exemple). Par ailleurs, l'expertise développée en région pour les techno-mines souterraines est identifiée comme un créneau d'excellence où la région assume un leadership pouvant se traduire par des opportunités de développement économique.

La plaine argileuse de la région, riche et fertile, conjuguée avec un climat particulier, confère à l'Abitibi-Témiscamingue un fort potentiel agricole. La région est déjà reconnue pour la qualité de ses fourrages et de sa production bovine, mais présente également de bons potentiels de développement de créneaux liés à l'agriculture biologique. Ce mode d'agriculture, plus respectueux de l'environnement, est moins sujet aux soubresauts des marchés. Comme il est moins intensif, il nécessite de grandes superficies de terre. En ce sens, le prix moins élevé des terres en région et la présence d'une des plus grandes réserves de terres arables d'Amérique du Nord (en majeure partie sur le territoire public) constituent des atouts significatifs. Déjà, le milieu régional a identifié le bœuf à l'herbe, une production biologique, comme un créneau d'excellence à évaluer. Toutefois, la disponibilité du territoire public, déjà utilisé à d'autres fins comme l'exploitation forestière, n'est que relative et constitue un enjeu de taille.

Le paysage, la faune et la flore sont des composantes du milieu forestier régional qui contribuent aussi au développement économique (chasse, pêche et récréotourisme). On trouve sur le tiers du territoire public de la région de nombreux territoires fauniques dédiés aux activités de chasse et de pêche (zecs, pourvoies et réserve faunique), conférant au reste de sa superficie une appellation de territoire « libre ». Cette caractéristique, conjuguée avec un accès relativement aisé au territoire grâce aux chemins forestiers, amène la population à utiliser fortement le territoire pour ses activités de récréation. En effet, on trouve, entre autres, plus de 7 954 baux de villégiature (chalets et abris sommaires) sur le territoire public, mais également un vaste réseau de sentiers récréatifs, dont celui de motoneige qui est reconnu comme l'un des meilleurs au Québec. Ce dernier présente un fort potentiel pour le développement touristique par la qualité de la neige, sa longueur et son faible achalandage, en plus de contribuer aux loisirs de la population régionale. Sa localisation en territoire public lui confère une stabilité qui est plus difficile à obtenir sur les terres privées (ex. : refus des propriétaires de renouveler des droits de passage), mais présente des défis de concertation avec d'autres utilisateurs du territoire. Les conditions climatiques particulières de la région sont donc un atout majeur pour le développement du tourisme axé sur les activités hivernales.

Le passage des glaciers en région a laissé des dépôts, moraines et eskers qui ont la particularité de receler une eau d'une qualité incomparable. Situées en grande partie sur le territoire public, ces formations géomorphologiques supportent déjà une usine d'embouteillage d'eau ainsi que de nombreuses prises d'eau municipales et sont fortement sollicitées pour plusieurs projets de captage à des fins commerciales. Elles sont également sollicitées pour d'autres usages, tant pour les loisirs que pour des activités économiques notamment pour l'approvisionnement des municipalités en sable et en gravier.. Certains de ces usages sont peu compatibles avec des objectifs de préservation de la qualité de l'eau, ce qui pose le défi d'en arriver à une concertation sur plusieurs projets de captage d'eau à des fins commerciales. La mise en valeur de l'eau présente donc des enjeux majeurs, autant sur les usages actuels du territoire public que sur les objectifs de développement associés. À cet égard, l'eau constitue pour la région un créneau d'excellence actuellement en évaluation.

Le territoire public régional, par ses ressources, est en mesure de contribuer directement à la venue de nouvelles entreprises répondant aux tendances actuelles de développement économique tout en supportant le développement de nouveaux créneaux. Les productions agroalimentaires biologiques, l'embouteillage d'eau, le récrétourisme dont notamment le tourisme d'aventure, la motoneige et les activités nautiques, ne sont que quelques exemples d'activités pour lesquelles le territoire public risque d'être sollicité au cours des années à venir.

La communauté régionale devra diversifier son économie tout en faisant face à un grand déficit démographique lié à la diminution et au vieillissement de la population, tout en préservant la qualité de vie de celle-ci. La mise en valeur du territoire public et de ses ressources naturelles est à même d'augmenter l'activité économique en région et, partant, de contrer l'exode des jeunes et d'attirer une nouvelle population. Il faut également agir sur la qualité de vie de la population, laquelle est tributaire d'un milieu naturel accessible offrant des opportunités de récréation. Dans ce contexte, le développement doit tenir compte de la qualité des paysages, de la préservation des habitats, voire de la diversité des ressources disponibles. Parmi les défis de taille auxquels la région doit faire face se trouve donc la préservation d'un développement tablant sur les caractéristiques environnementales, sociales et économiques du territoire. En ce sens, le territoire public constitue un atout majeur par la mise en valeur de ses ressources sur le plan économique, par son caractère collectif et accessible sur le plan social et par sa contribution à la préservation de la biodiversité et des paysages sur le plan environnemental.

Enfin, la contribution du territoire public au développement socio-économique et à la protection de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue présente cependant d'autres défis importants. En effet, la superposition des droits et statuts de toute nature et des utilisations afférentes implique le même territoire. Ainsi, la superficie de

l'ensemble des droits et statuts accordés sur le territoire de la région est pratiquement le double de celle de la région, soit plus de 130 000 kilomètres carrés auxquels s'ajoutent les droits linéaires tels que les sentiers de motoneige. En considérant également les superficies des projets socio-économiques et de protection actuellement à l'étude sur le territoire public, on constate tout le potentiel et la contribution du territoire public mais aussi toute la complexité de sa mise en valeur. Des choix doivent donc être faits pour permettre la cohabitation des usages de même que l'harmonisation des interventions. La collaboration des acteurs est indispensable et constitue un préalable à une utilisation judicieuse du territoire public au service du développement socio-économique durable de la région.

## Conclusion

L'élaboration des portraits territoriaux vise à analyser les différentes caractéristiques du territoire public et de son utilisation, et ce, sous divers angles. Ils favorisent ainsi la mise en valeur de l'interrelation entre les composantes biophysiques, sociales et économiques du territoire public ainsi que la contribution de ce patrimoine collectif au mieux-être de la population. Ils permettent également de comprendre pourquoi la gestion de ce territoire doit être effectuée dans une optique d'intégration de ces composantes, dans un contexte de multiplication des usages et des besoins autant de développement que de protection.

La gestion du territoire public doit pouvoir s'effectuer sur la base d'une connaissance globale des phénomènes qui le constituent ou l'animent. La diversité de ces phénomènes nécessite toutefois de cerner les éléments facilitant la détermination des principaux enjeux d'utilisation du territoire public, d'où l'intérêt d'un portrait territorial.

En posant un regard d'ensemble sur les caractéristiques des territoires publics régionaux et en les mettant en relation avec les principaux potentiels et projets connus pouvant influencer la mise en valeur du territoire public, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune veut faciliter la planification et la gestion de l'utilisation du territoire public. Avec le portrait territorial de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, le Ministère souhaite ainsi contribuer à appuyer les discussions entre les acteurs sur une connaissance intégrée du territoire public.



## Bibliographie

- BEAULIEU, Pierre, et autres. *La certification biologique de l'Abitibi-Témiscamingue*, Étude de pré faisabilité, Montbeillard, Solidarité rurale, 2000, 37 p.
- BÉLANGER, René. *L'étude qui a fait du bruit*, Bio-bulle, n° 37, juin 2002.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Portrait des jeunes*, 2001, adresse URL : <http://www.crdat.qc.ca>.
- CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Portrait des personnes âgées et retraitées*, 2001, adresse URL : <http://www.crdat.qc.ca>.
- CORBEIL, Gestion J.-P./ADEC. *Analyse des impacts économiques de l'industrie touristique en Abitibi-Témiscamingue*, janvier 2004, mandaté par l'Association touristique régionale. Résultats présentés lors du colloque de l'industrie touristique, Centre des congrès, Rouyn-Noranda.
- CRIQ. *Répertoire des produits fabriqués au Québec*, 2001.
- DEVAMCO. *Développement du produit touristique de la motoneige en Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, septembre 1999, 95 p.
- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA. Abitibi-Témiscamingue, 2003, adresse URL : <http://www.dec-ced.gc.ca/Complements/ProgrammesServices/profilsFR/profil-abitibi-temis-fr.pdf>.
- DUBUC, André. *Cinq mines aurifères rouvriraient prochainement*, Les Affaires, La tournée des régions du Québec, 19 avril 2003.
- FÉDÉRATION DES POURVOYEURS DU QUÉBEC INC. *Des ressources forestières à partager pour la gestion intégrée des ressources en pourvoirie*, Québec, 2002.
- GOVERNEMENT DU CANADA. *Profil de la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2002, adresse URL : <http://www.innovationstrategy.gc.ca/cmb/innovation.nsf/ProfilsRegionaux>.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC. *Investir au Québec (Abitibi-Témiscamingue)*, 2002, adresse URL : <http://www.infostat.gouv.qc.ca/iq/section8/>.

- HOYT, P.B., RICE et A.M.F. Henning. *Utilization of northern canadian soils for agriculture*, Symposia paper n° 3, 11<sup>e</sup> congrès *International Society of Soil Science*, June 1978, Edmonton, Canada, 15 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Dépenses en immobilisation par région administrative*, Québec, adresse URL : <http://www.bdso.gouv.qc.ca/bdso>.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, Bulletin statistique régional, décembre 2004.
- L'OBSERVATOIRE. *Portrait de la population urbaine et rurale 2000*, *Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, 2000.
- L'OBSERVATOIRE. *D'agri et d'agro*, *Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, octobre 2001.
- L'OBSERVATOIRE. *Des mines et un centenaire*, Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda, avril 2001.
- L'OBSERVATOIRE. *Des mines et une conjoncture*, *Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, avril 2001.
- L'OBSERVATOIRE. *La main-d'œuvre et la relève*, *Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, octobre 2001.
- L'OBSERVATOIRE. *Pris au piège*, *Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, 2001.
- L'OBSERVATOIRE. *Regard sur les Premières Nations*, Rouyn-Noranda, *Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2001.
- L'OBSERVATOIRE. Fenêtre sur la région, Rouyn-Noranda, Abitibi-Témiscamingue, 2005.
- MAYRAND, Karine. *Les terres d'ici font saliver des agriculteurs du sud du Québec*, *La Frontière*, Rouyn-Noranda, 27 août 2003.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, DIRECTION RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE-NORD-DU-QUÉBEC. Rapport annuel 2002-2003, mai 2003, 7 p.

- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Portrait bioalimentaire régional de l'Abitibi-Témiscamingue*, 2001, adresse URL : <http://www.agr.gouv.qc.ca/conferences/abitibi2.pdf>.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION. *Profil régional de l'industrie bioalimentaire du Québec (Abitibi-Témiscamingue)*, 2000, adresse URL : [http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/regions/prof\\_reg/docpdf/region08.pdf](http://www.agr.gouv.qc.ca/ae/regions/prof_reg/docpdf/region08.pdf).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise, Les aires protégées au Québec : une garantie pour l'avenir*, 1999, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/orientation/8249\\_Broc.pdf](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/orientation/8249_Broc.pdf).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Le cadre écologique de référence (CER) pour l'aménagement du territoire et ses ressources*, 2002, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/cadre-ecologique/index.htm).
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Les aires protégées au Québec, Les provinces naturelles*, 2002, adresse URL : [www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/provinces/index.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/provinces/index.htm).
- MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. *Profil économique régional de l'Abitibi-Témiscamingue (Démographie)*, édition 2003, adresse URL : [www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/08/region-08.htm](http://www.mic.gouv.qc.ca/PME-REG/regions/pagehtml/08/region-08.htm).
- MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS. *Voyage au-delà de la mémoire, 8 000 ans d'activités humaines dans la MRC de Rouyn-Noranda*, Rouyn-Noranda, 2002, 16 p.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE LA MÉTROPOLE. *Répertoire des municipalités du Québec, 1990-2003*, adresse URL : [www.mamm.gouv.qc.ca/accueil.asp](http://www.mamm.gouv.qc.ca/accueil.asp).
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. Adresse URL : <http://www.merg.gouv.qc.ca/region08/territ08.htm>.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Entente Accord Abitibi*, 2002, adresse URL : [http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/article.asp?menu1ID=18&menu2ID=256&lblMenu1=Abitibi%2DT%E9miscamingue&lblMenu2=ACCORD&article\\_id=794](http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/article.asp?menu1ID=18&menu2ID=256&lblMenu1=Abitibi%2DT%E9miscamingue&lblMenu2=ACCORD&article_id=794).

- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *L'Abitibi-Témiscamingue, un maillon essentiel de notre économie*, Québec, 2002, adresse URL : <http://www.mreg.gouv.qc.ca/fr/article/Publication/fascic08.pdf>.
- MINISTÈRE DES RÉGIONS. *Le rendez-vous national des régions (Portrait statistique des régions)*, Québec, 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Direction des politiques et des technologies de l'énergie, *L'énergie au Québec, édition 2002-2003*.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. *Une introduction au cadre forestier québécois* (présentation PowerPoint), Rouyn-Noranda, 1<sup>er</sup> octobre 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2004. Compilation interne à partir de Statistique Canada, *Enquête sur l'emploi, la rémunération et les heures (EERH)*, 1999 et 2002 (pour les données d'emploi sur la foresterie et celles sur l'emploi des usines de transformation du bois de 2002) et de Statistique Canada, *Enquête annuelle sur les manufactures (EAM)*, 1999 (pour les données sur l'emploi des usines de transformation du bois de 1999).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Direction des politiques et des technologies de l'énergie, *Commentaires sur le portrait territorial*, mars 2004.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Direction de l'industrie des produits forestiers, *Répertoire des usines de transformation primaire du bois, édition 2005*, juin 2005.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Direction de la planification opérationnelle, *Commentaires sur le portrait territorial*, mars 2004.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Direction de la politique et de l'économie minérale, *Commentaires sur le portrait territorial*, mars 2004.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Direction générale de la gestion du territoire public, *Système de Gestion des droits fonciers*, juillet 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, *Compilation interne des usines de transformations primaires du bois*, 17 septembre 2004.

- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS. Système GESTIM, mars 2004.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Approximation des superficies du territoire québécois (version révisée)*, Direction générale de l'information géographique, novembre 2002.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Bilan du Plan régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (PRDV)*, Rouyn-Noranda, mai 2001, 25 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *La contribution économique de la gestion du territoire public* (présentation PowerPoint), adresse URL : <http://www.mrn/s-terma/powerpoint/econo-terre.ppt>.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Le Québec forestier, profils régionaux Abitibi-Témiscamingue*, 2001.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*, Québec, 2001, 14 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Les sentiers récréatifs sur les terres du domaine de l'état, Orientations de développement du secteur du territoire*, Québec, mai 2002, 56 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Petite flore forestière du Québec*, 2<sup>e</sup> édition, Québec, Les publications du Québec, 1990, 249 p.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Proposition de Plan régional de développement du territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue, Des enjeux... au plan d'action*, Rouyn-Noranda, mars 2003.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Ressources et industries forestières, Portrait statistique*, 2003, adresse URL : [www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait).
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers en Abitibi-Témiscamingue (Profil et opportunités de développement)*, Québec, 2000, adresse URL : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/Abitibi.pdf>.
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS. *Vers le Plan de transport de l'Abitibi-Témiscamingue*, Rouyn-Noranda, avril 2000.

- MIRON, Fernand, et autres. *Abitibi-Témiscamingue, de l'emprise des glaces à un foisonnement d'eau et de vie (10 000 ans d'histoire)*, Québec, Les éditions MultiMonde, 2000, 159 p.
- NOLET, Renée. *Échec aux résidus miniers acides, Convergence* (vol. 4, n° 4), avril 2002.
- PARENT, Blaise et Claude FORTIN. *Ressources et industries forestières, Portrait statistique*, 2003, adresse URL : [www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait](http://www.mrn.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-statistiques-complete.jsp#portrait).
- ROBITAILLE, Robert. *Une forme d'agriculture en émergence en région*, Bio-bulle (n° 37), juin 2002. SIMARD, Alain, et autres. *Rapport sur les activités d'exploration minière au Québec 2002*, version pdf, [Cédérom], Québec, 2002.
- SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC. *Service des études et des stratégies en sécurité routière*, février 2003.
- SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC. *Plan de développement régional associé aux ressources fauniques de l'Abitibi-Témiscamingue*, Direction de l'aménagement de la faune, Rouyn-Noranda, avril 2002, 197 p.
- STATISTIQUE CANADA. *Chiffres de population urbaine et rurale, Recensement 2001*, adresse URL : <http://www12.statcan.ca/francais/census01/products/standard/popdwell/Table-UR-D.cfm?T=1&PR=24&SR=76&S=1&O=A>.
- TOURISME ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Plan stratégique de développement et de marketing, Rapport final*, Rouyn-Noranda, juin 2000, 125 p.
- UNIVERSITÉ DU QUÉBEC. *L'eau du monde, Institut national de la recherche scientifique*, adresse URL : <http://www.commercemonde.com/023/rubriques/r17.html>.
- VINCENT, Odette, et autres. *Histoire de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, vol. 7, 1995, 763 p. (Collection Les régions du Québec).